

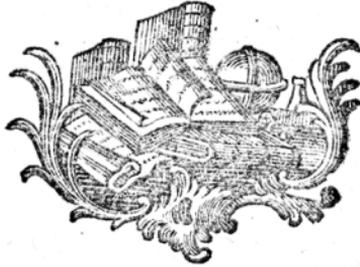
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

N. NOVEMBRE 1792.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contectus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

1. Novembre 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Guide du Naturaliste dans les trois regnes de la nature, ou méthode analytique, par laquelle on peut découvrir le nom générique de l'animal, du végétal, ou du minéral, que l'on se propose de connoître. Par M. V. D. S. de P. A Bruxelles, chez Lemaire. 1792. gros vol. in-8vo.

DANS l'incroyable multitude d'objets que contiennent les trois regnes de la nature, ce n'est pas peu de chose que de pouvoir les différencier & les désigner chacun par son nom. La seule botanique présente à cet égard un champ immense. Si on y ajoute la classe des êtres vivans, & les productions que la terre

récele dans son sein, on se convaincra que ce n'est pas d'un léger travail que l'auteur s'est occupé. On en comprendra également l'importance, si on réfléchit que le vrai nom de l'objet, & la connoissance de la classe à laquelle il appartient, sont les premiers & seuls moyens de faire avec sûreté des recherches ultérieures, d'éviter les équivoques, & de prévenir des méprises d'une conséquence souvent très-grave.

L'auteur termine le regne animal par les Zoophytes. C'est l'usage. Il a bien fait de le suivre. Mais je doute depuis quelque tems, que ce mot soit juste & qu'il y ait réellement des Zoophytes. On a également voulu mêler le regne végétal avec le minéral. On a fait croire la houille, les rochers, & diverses matieres métalliques (a); erreur dont on paroît aujourd'hui revenu, & peut-être reviendra-t-on aussi de l'idée reçue sur les Zoophytes. „ Je ne répète, „ terai pas ici dit un habile physicien (b), une

(a) Il est cependant des substances qui ne laissent pas de gêner ici, comme par-tout, les savans qui ne savent pas douter, & veulent toujours des notions générales, tandis que les exceptions sont inévitables. . . Kircher dans son *Mundus Subterraneus* reconnoît des *Planto-lapis λιθοφυτον*; parmi lesquels il place le corail; concrétion ou excrétion, dont la nature, après tout ce qu'on en a dit, n'est pas encore bien éclaircie.

(b) *Zoologie universelle, ou Histoire naturelle de tous les quadrupedes, cetacées, oiseaux &c.* Voyez le Journ. du 15 Octobre 1789, p. 243. Je répète le passage parce que ce numéro manque à beaucoup de souscripteurs.

„ opinion trop peu fondée & trop démentie par
 „ tout ce que nous connoissons, pour qu'elle
 „ puisse exister long-tems, quelque répandue
 „ qu'elle paroisse aujourd'hui. Je veux parler
 „ du prétendu rapprochement des deux classes
 „ d'êtres qui composent la nature organisée, du
 „ rapprochement des végétaux & des animaux.
 „ Qu'on les rapproche tant qu'on le voudra,
 „ peu importe, pourvu qu'on ne les confonde
 „ jamais, en prétendant que les derniers des
 „ uns sont les premiers des autres, ou qu'il
 „ est des êtres mitoyens, des *animaux-plantes*,
 „ ou des plantes-animaux. Je suis fâché
 „ de voir à la tête de ceux qui ont favorisé
 „ cette doctrine, un des premiers naturalis-
 „ tes de l'Europe, l'illustre M. Pallas, & même
 „ le célèbre Linné. Tout ce que l'on peut
 „ dire en faveur de cette manière de voir,
 „ se réduit à de simples analogies, qui ne
 „ prouvent point ce qu'on prétend en con-
 „ clure. Il est bien étrange que l'on ait choisi
 „ des Polypes pour assigner en eux les derniers
 „ termes putatifs de l'animalité, le point où
 „ elle paroît se fondre, s'amalgamer avec la
 „ végétation. Comment a-t-on choisi pour cela
 „ des animaux qui possèdent à un très-haut
 „ degré les facultés animales les plus frap-
 „ pantes, l'irritabilité & la spontanéité? Le
 „ Zoophyte ou le Polype qui a pour squelette
 „ les corps rameux & plantiformes qui ont
 „ fait naître l'idée de la végétation, est un
 „ des animaux les plus irritables, un de ceux
 „ en qui les contractions & les dilatations
 „ amenées par les causes les plus foibles, sont

„ cependant les plus grandes & les plus ra-
 „ pides. D'une étendue de cent lignes, un
 „ bras se réduit tout-à-coup à une longueur
 „ d'une ligne ; & cette contractibilité est jointe
 „ à un tact si fin, que ce que le mouvement
 „ violent des vagues ne fait souvent pas faire
 „ à ces tentacules délicats, un foible mou-
 „ vement causé par un corps étranger, ou son
 „ simple attouchement, le leur fait faire à
 „ l'instant. Ces mêmes bras vont chercher &
 „ amènent la proie ; leurs mouvemens annon-
 „ cent une spontanéité, & même un instinct
 „ très-éloigné d'avoir rien d'équivoque. Il s'en
 „ faut donc bien que les Polypes, appelés *Zoo-*
 „ *phytes*, soient les dernières limites du regne
 „ animal & commencent à tenir au végétal.
 „ Ainsi, s'il devoit se trouver des animaux-
 „ plantes, il ne faudroit pas les chercher parmi
 „ ceux-ci, & l'on ne peut être autorisé à les
 „ y voir par des analogies plus imaginaires &
 „ ingénieuses que réelles, & qui, la plupart,
 „ tombent autant sur les squelettes des *Zoo-*
 „ *phytes* que sur les *Zoophytes* même. „

„ L'inutilité des efforts que l'on a faits jus-
 „ qu'ici pour expliquer ce qui tient à l'orga-
 „ nisation du végétal, doit faire juger de la
 „ difficulté de dévoiler ce qui tient à celle de
 „ l'animal. Il n'y a que ceux qui ont la froide
 „ manie d'atténuer, je ne fais dans quelle vue,
 „ tous les phénomènes, qui aient la petite
 „ prétention de rendre compte de tous ceux
 „ qui résultent de l'organisation végétale ; à
 „ plus forte raison doit-on en dire autant des
 „ physiciens qui croient expliquer ce qui conf-

„ titue l'animal „. On ne peut qu'applaudir à ces réflexions quoiqu'elles ne soient pas toutes à l'abri des objections. Il paroît effectivement comme nous l'avons observé ailleurs *, que l'animalité est tout-à-fait distinguée dans son essence & ses propriétés de la simple végétation, & que malgré toutes les analogies & les rapprochemens un être sent & l'autre ne sent pas. Du reste, je le répète : l'auteur qui ne fait pas de système sur la nature de ce qu'on appelle *Zoophytes*, a du suivre l'usage, en les plaçant dans l'endroit convenable avec la dénomination reçue, & n'entend point autre chose, sinon des êtres vivans revêtus d'une espece de squelette végétal, tout comme les animaux à coquilles sont incrustés de matieres calcaires, sans être pour cela des *animaux-pierres*; & comme les teignes sont vêtues de laines, sans que les laines soient vivantes.

Dans la classification des plantes, l'auteur a suivi la méthode de Tournefort, & réglé les classes sur la fructification plutôt que sur les étamines. Nous dirons dans l'article suivant, à quel point la préférence donnée à l'un ou à l'autre système, nous a paru fondée.

Parmi les productions volcaniques l'auteur place les basaltes, le granit, & quelques autres substances qui n'ont point cette origine; comme je crois l'avoir bien démontré, sur-tout à l'égard des basaltes *. Mais en cela encore il a suivi l'opinion qui est le plus en vogue, & c'est ce qu'on doit faire dans les nomenclatures.

Traité des Plantes les moins fréquentes, qui croissent naturellement dans les environs de Gand, d'Alost, de Termund & de Bruxelles, rapportées dans les dénominations des modernes & des anciens, & arrangées suivant le système de Linnæus, avec une explication de la nomenclature Botanique, le nom françois & flamand de chaque plante; les lieux positifs où elles croissent, & des observations sur leurs usages dans la médecine, dans les alimens, dans les arts & métiers. Par M. Roucel. A Bruxelles, chez Lemaire; à Paris, chez Boffange. 1792. 1 vol. in-8vo.

LE titre de l'ouvrage annonce assez l'étendue des travaux de l'auteur & leur utilité; & le ton modeste & judicieux avec lequel il parle de ses recherches, peut être considéré comme un gage qu'il n'avance rien de trop. On se tromperoit beaucoup, en regardant comme peu de chose la connoissance des plantes qui croissent dans une étendue de pays telle que celle que les observations de l'auteur ont embrassée. Si Sébastien le Vaillant, ce célèbre élève de Tournefort, après un travail assidu de 28 ans n'a pu parvenir à nous donner exactement toutes les plantes qui croissent dans les environs de Paris; si près de cette ville même on en découvre de tems en tems,

qui ne font point infcrites dans son *Botanicon Parisienſe* ; on comprend fans peine l'attention & l'aſſiduité qu'il faut pour rendre compte de toutes celles qui croiſſent dans une contrée conſidérable. „ J'ai penſé, dit l'auteur, que la „ collection de ces plantes, pourroit réveiller „ parmi nous le goût d'une ſcience trop négligée (a). C'eſt le goût dominant pour les „ plantes étrangères qui fait que la Botanique „ indigene eſt ſi négligée ; quoique nos bois „ & nos prés nous puiſſent fournir des plantes ſupérieures, tant pour le beau que pour „ l'utile, à un grand nombre d'autres, qu'on „ ne ſe donneroit pas même la peine de cultiver ſi elles n'étoient exotiques. „

Les partifans de Tournefort feront fâchés peut-être que l'auteur ait préféré la méthode de Linnæus, ſur-tout après les inconvéniens que Buffon & d'autres ont trouvé dans celle-ci, & qui ſemblent aſſurer la préférence à celle du Botaniſte François. Je conviens que d'abord prévenu pour le Plinè Suédois, j'ai cru voir enſuite qu'il pouvoit avoir tort. J'étois frappé

(a) Il n'y a pas d'étude plus agréable, plus innocente, plus ſalubre (par le mouvement & les recherches qu'elle exige), plus utile, plus noble, & plus aſſortie aux vues de la Providence, que celle de la Botanique. *Altiffimus creavit de terrâ medicamenta & vir prudens non abhorrebit ea. Ad agnitio-nem hominum virtus illorum, & dedit hominibus ſcientiam Altiffimus honorari in mirabilibus ſuis. In his curans mitigabit dolorem, & unguentarius faciet pigmenta ſuaavitatis, & unctioes conficiet ſunitatis. Eccli. 38.*

fur-tout du rapprochement des plus grandes & des plus petites productions, rangées dans une même classe. » Linné, dit M. de Buffon, a » forcé la nature au point de confondre les » objets les plus différens; il a mis ensemble le » murier & l'ortie, la tulipe & l'épine-vinette, » l'orme & la carotte, la rose & la fraise, le » chêne & la pimprenelle. La grandeur, la » figure, le port extérieur, les feuilles, ne ser- » vent plus à rien. Ce grand arbre que vous » appercevez n'est peut-être qu'une pimpre- » nelle; il faut compter ses étamines pour » savoir ce que c'est ». Cette remarque de Buffon me persuadoit. Cependant depuis je l'ai trouvé moins décisive. J'ai songé que le petit Épagneul étoit du même genre que le grand Danois; qu'il y avoit bien des genres moins différens pour la grandeur & la figure, que ces deux modifications du même genre, & productions de la même race; que le petit Épagneul n'avoit *ni la grandeur, ni la figure, ni le port extérieur, ni les poiles* du grand Danois. Et j'ai dit: Si dans la marche invariable de la nature, où le systéme & l'arbitraire n'ont rien à dire, les classifications souffrent de tels rapprochemens, peut-on les trouver révoltans dans une disposition purement technique & proposée comme telle?... Ce qu'ajoute M. de Buffon, qu'il y a des plantes qui n'ont point d'étamines, & d'autres dont les étamines varient, est d'une considération plus grave. Mais la fructification n'a-t-elle pas aussi ses anomalies?

Extraits de morale, tirés de plusieurs écrivains très-estimés. A Bruxelles, chez Le-maire. in-12. de 144 pag.

» **E**N imprimant ces *Extraits*, est-il dit
 » dans la Préface, nous avons moins pré-
 » tendu imprimer un volume, qu'offrir au
 » public, & sur-tout à la jeunesse, un recueil
 » abrégé de ce que plusieurs écrivains ont
 » pensé de mieux sur la morale qui convient
 » à l'honnête-homme. Toutes les leçons que
 » renferme cet opuscule, sont présentées avec
 » une simplicité qui les rend intelligibles à
 » tout le monde, & qui par-là les fait aimer
 » davantage. Tout s'y rapporte à ces deux
 » commandemens : *Aimer Dieu & le pro-*
 » *chain* ; commandemens qui assurent le bon-
 » heur & la paix de l'ame dans celui qui les
 » prend pour la règle de sa conduite. »

Cette annonce prévient en faveur des inten-
 tions de l'auteur : mais comme son ouvrage
 n'est qu'un ensemble d'*Extraits*, il n'est pas
 étonnant que tout n'y soit pas exact. Son
 zele pour la morale l'engage à la présen-
 ter sous l'aspect le plus aimable. Il s'attache
 même à nous persuader qu'elle est naturelle
 à l'homme & que nos affections s'y portent
 d'elle-même : ce qui peut avoir besoin de quel-
 que explication. » Dans la plupart des auteurs
 » qui ont écrit des ouvrages de morale, l'on
 » voit regner une humeur sombre & cha-
 » grine qui s'étend sur tout le genre humain ;
 » en s'éloignant trop de la nature, ils ne ré-
 » pandent que du découragement. A quoi

„ servent ces tristes dissertations, où l'on sup-
 „ pose que l'homme n'est qu'un composé de
 „ misère & de corruption, c'est vouloir lui
 „ donner une idée de lui-même aussi fautive
 „ que dangereuse; en cherchant à dégrader
 „ les hommes, on les trompe, on les rend
 „ malheureux sur l'idée humiliante qu'on leur
 „ donne d'eux-mêmes; les hommes sont éga-
 „ lement capables de faire le bien ou le mal;
 „ ils peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent
 „ se pervertir; autrement pourquoi punir,
 „ pourquoi récompenser, pourquoi instruire?
 „ Mais pour être en droit de reprendre, il
 „ faudroit d'abord apprendre à aimer l'hu-
 „ manité; l'on seroit pour lors à leur égard,
 „ juste sans dureté, & indulgent sans lâcheté;
 „ pour rendre les hommes meilleurs, il ne
 „ faut que les éclairer; le crime est toujours
 „ un faux jugement „. Une *humeur sombre*
 & *chagrine* n'est certainement pas propre à
 faire aimer la morale, & l'auteur a bien rai-
 son de la réprouver: mais en faisant envisager la
 morale, dans toutes les loix qu'elle embrasse,
 comme facile & naturelle, comme le produit né-
 cessaire de la raison, on *trompe les hommes*, on
 leur donne des idées *fausses & dangereuses*.
 Ils n'auront que trop d'occasions d'éprouver le
 contraire, & ces occasions seront pour ceux qui
 ne sont pas prévenus de la *corruption & misère*
originelle, les momens d'une chute certaine.
 Qu'auroit dit Ovide sur cette opinion de l'au-
 teur, lui qui certainement *aimoit l'humanité*,
 & qui ne la faisoit pas moins parler ainsi:

Excute virgineo conceptas pectore flammæ,
Sî potes, infelix. Sî posses, sanior essem:

*Sed trahit incautam nova vis : aliudque cupido,
Mens aliud suadet. Video meliora , proboque ;
Deteriora sequor. Lib. 7. Metam. v. 17.*

L'auteur parle toujours de la vertu avec un intérêt vif, & déploie toute sa philosophie à la faire aimer. Lui cherchant un fondement folide & inébranlable, il pense l'avoir trouvé dans la raison. Cependant la maniere dont il s'explique sur cette raison n'est pas sans embarras, & cet embarras n'est pas sans raison.

» Ce sont les bonnes mœurs qui sont les titres de l'homme vertueux, titres précieux que personne ne peut lui ravir, & qui dans l'adversité saura le consoler par le témoignage d'une conscience sans reproche; mais qu'est-ce que les bonnes mœurs? Je réponds que c'est une conduite réglée sur la connoissance & l'amour de la vertu, & je définirai la vertu.... une fidélité constante à remplir toutes les obligations que la raison nous dicte. Le Créateur, en douant l'homme de raison, lui a donné une portion de sagesse dont il a orné son ame pour l'éclairer sur ses devoirs; si vous me demandez quels sont ces devoirs, d'où ils résultent, quelle est la loi qui les prescrit? Je réponds que la loi qui les prescrit, c'est la volonté immuable de Dieu, à qui la droite raison nous avertit de nous conformer.... Mais comme toutes nos actions sont de notre choix, nous sommes sans cesse exposés à tomber dans les pièges qui nous entourent. De-là, tant de contradictions dans notre

» conduite , tant de vertus fragiles , tant de
 » systêmes de bonheur renversés. Cependant il
 » nous est donné un guide pour nous diriger
 » dans ces routes incertaines. Et ce guide ,
 » c'est la sagesse & une raison éclairée , qui
 » dépouillant de leurs fausses couleurs les ob-
 » jets de nos craintes & de nos espérances ,
 » nous les montrent tels qu'ils sont en eux-
 » mêmes. . . . & fixant l'instabilité de nos juge-
 » mens , déterminent notre volonté par la seule
 » force de l'évidence ». Une raison qui doit
fixer ses jugemens , est une raison qui doit *se*
fixer elle-même. Cela n'est pas aisé à com-
 prendre , & moins encore à exécuter. Cepen-
 dant l'auteur tâche de tirer la chose au clair.
 » A mesure que l'on médite les leçons de la
 » sagesse , on secoue aisément toutes les fer-
 » vitudes qui troublent & obscurcissent l'es-
 » prit. C'est moins la tyrannie des passions
 » qu'il faut craindre , que l'ignorance qui nous
 » y livre & qui en exagere la puissance ; dé-
 » truiſez son empire , & vous verrez disparoi-
 » tre ces illusions qui vous éblouissent , ces
 » opinions confuses & mobiles que vous pre-
 » nez pour des principes. C'est alors que l'é-
 » clat de la vertu , & sa beauté fait une telle
 » impression sur notre ame , qu'elle ne résiste
 » plus &c ». Je rencontre encore ici le

Video meliora proboque ;

Deteriora sequor.

De plus, les grands crimes appartiennent presque toujours aux gens très-instruits ; la pauvre ignorance n'en produit que de communs & de grossiers , dont la société se défend aisément. Il

ne faut donc pas la calomnier. Il n'y a pas long-tems que j'ai lu l'éloge de l'*Ignorance* : Il y avoit bien de bonnes choses. Je me repentois réellement d'avoir passé ma vie à lire & à écrire.

Dans le paragraphe de l'*Amour qu'on doit à Dieu*, l'auteur s'exprime de la sorte. „ Il „ n'est pas d'amour désintéressé. Quiconque „ a supposé qu'on peut aimer quelqu'un pour „ lui-même, ne se connoissoit guere en affection ; l'amour ne naît que du rapport entre deux objets dont l'un contribue au „ bonheur de l'autre ; toutes les perfections „ de Dieu, dont il ne résulteroit rien pour „ notre avantage, pourroient bien nous causer de l'admiration, mais ne pourroient „ pas nous inspirer de l'amour „. Cela me donne quelque surprise. Je vois un homme foncièrement vertueux, savant, modeste, prévenant, d'une probité inflexible, sans prétention ni cupidité aucune, doux, honnête, charitable. Cet homme ne me connoît pas, je n'attends rien de lui, il mourra sans qu'il ait entendu parler de moi. Il me paroît que j'aime cet homme là... L'auteur continue de la sorte. „ Car ce n'est pas précisément parce qu'il est „ grand, parce qu'il est tout puissant, parce „ qu'il est sage que je l'aime ; c'est parce qu'il „ est bon, & qu'il aime la créature qu'il a „ créée & qu'il lui en donne sans cesse des „ témoignages ; les faveurs sans nombre qu'il „ nous a prodiguées, ne me permettent pas „ d'en douter „. Il y a ici une espece de paralogisme, qui a quelquefois égaré les mysti-

ques & qui paroît un peu entortiller les réflexions de l'auteur. Si Dieu n'aimoit pas sa créature, il ne feroit pas lui-même, il seroit privé d'un de ses plus essentiels attributs; il n'existeroit pas : & alors comment l'aimeroit-on ? Je l'aime donc, non-formellement parce qu'il m'aime, mais parce qu'il est ce qu'il est, & dans cela, dans l'énergique & ineffable *sum qui sum*, est compris son amour pour sa créature & tout le reste. L'auteur lui-même arrive enfin à ce point, après s'être inutilement retourné de tout côté pour saisir une notion très-simple. » Demander, dit-il, si Dieu aime
 » les hommes, c'est demander s'il est bon ;
 » & demander s'il est bon, c'est mettre en
 » question s'il existe. Car comment concevoir
 » un Dieu qui ne soit pas bon, & le feroit-
 » il, s'il haïssoit son propre ouvrage, s'il vou-
 » loit le malheur de ses créatures (a) ? Un bon
 » prince aime ses sujets, un bon pere aime
 » ses enfans ; on aime l'arbre même qu'on a
 » planté. . . . Et Dieu pourroit ne pas aimer les
 » hommes ! Dans quels esprits un pareil soup-
 » çon peut-il naître que dans des esprits faux
 » & barbares ! »

II

(a) Les mystiques se sont souvent occupés de ses fortes de précisions, abstractions, suppositions impossibles & absurdes, pour caractériser un amour généreux & désintéressé. Ils n'ont pas songé qu'en dénaturant l'idée de Dieu, ils renversoient l'édifice par le fondement. J'ai toujours cru que l'illustre Fénelon * & d'autres ascétiques, d'ailleurs très-

* Voyez son art. dans la nouv. édit. du *Diè.* *Hist.* t. 4. p. 46.

Il est fâcheux que dans les passages qui présentent les plus lumineuses vérités, il y ait toujours quelque nuage; comme dans le suivant. „ L'on entend par Religion la croyance „ que l'on a de la Divinité (*& de tout ce qu'elle nous a révélé*) & le culte qu'on lui „ rend en conséquence de cette croyance. La „ base de la Religion consiste dans l'obser- „ vance de ce qu'elle nous prescrit (*& avant cela, dans la foi ferme & constante de ce qu'elle enseigne : car c'est la sanction de l'OBSERVANCE*), & dans l'obéissance à la „ volonté de Dieu Créateur souverain de l'u- „ nivers, dans notre confiance dans ses pro- „ messes & dans l'imitation de ses perfections; „ il est impossible de connoître la Religion, „ sans la respecter (*cela est-il bien sûr ? On dit que les méchans haïssent la lumière, que les scélérats haïssent les gens de bien ; seroit-ce précisément faute DE LES CONNOÎTRE ?*); il n'y a que le vice & l'ignorance qui „ puissent éloigner d'elle. La Religion ne nous „ offre, en l'observant, qu'une vie douce & „ tranquille (*sauf les combats & les souffrances qui sont le partage de l'homme chrétien*), „ remplie de félicité pour ceux qui la prati- „ quent; elle condamne jusqu'à la pensée de „ faire le mal, elle exige la pureté d'inten- „ tion, la bonne foi, le désintéressement, la

éclairés n'avoient pas aperçu ce paralogisme de la charité, si j'ose parler de la sorte, & que s'ils l'avoient bien saisi, toutes les disputes sur cette matière se seroient évanoüies.

„ parfaite équité, la vérité, la bienfaisance,
 „ tous ses préceptes enfin sont fondés sur une
 „ profonde connoissance de notre bonheur &
 „ de celui de la société. Examinez les regles
 „ qu'elle nous prescrit, les moyens qu'elle
 „ nous propose, tout tend d'un commun ac-
 „ cord à nous rendre heureux. L'empire sur
 „ nos passions, la générosité à l'égard de nos
 „ ennemis, la constance dans nos disgraces,
 „ la modération dans la prospérité, la fer-
 „ veur de la charité. Quelle candeur, quel
 „ enchaînement de doctrine dans les leçons
 „ qu'elle nous donne ? La Religion tend à
 „ tout réunir (*excepté l'erreur & le vice*);
 „ sans rien confondre, elle répand de la
 „ douceur sur tout ce qu'elle ordonne. Elle
 „ fait aussi du travail, de l'obéissance, de la
 „ fidélité, de la résignation, autant d'actes de
 „ piété dans la vie présente, & autant de droits
 „ aux récompenses consolantes pour la vie
 „ future. L'homme, cet être foible & borné,
 „ est doué d'assez de lumieres (*doué, non,
 le contraire n'est que trop manifeste, mais
 Dieu ne refuse pas d'aider par sa grace*
 l'ÊTRE FOIBLE ET BORNÉ) pour
 „ remplir des préceptes qui lui assurent, en
 „ récompense de sa fidélité, la perspective
 „ qu'il fera après cette vie changé en un être
 „ immortel & à jamais heureux. (*Il est dès
 maintenant UN ÊTRE IMMORTEL, & ce
 n'est pas en ce point-là qu'il SERA CHANGÉ.*)

Ce qui suit semble présenter quelque obscu-
 rité. „ N'insultez à aucune religion qui peut
 „ toujours être respectable par son intention

„ & son objet (*très-bien*). Il n'est qu'une es-
 „ pece de sectaires qu'on puisse combattre ;
 „ ce sont les intolérans, ce sont les fanatiques,
 „ ce sont les fauteurs du despotisme (*cela est*
un peu mystérieux ; & certainement

on ne s'attendoit guere

A voir le despotisme en cette affaire).

„ Jamais le Dieu qu'adorent les Chrétiens, n'or-
 „ donna le meurtre ni les persécutions, & l'on
 „ fait que le zele religieux, lorsqu'il se porte à
 „ ces funestes excès, n'est que le masque de la
 „ vertu avec lequel l'on veut couvrir la haine ;
 „ ne fondons point l'immense profondeur de
 „ l'Etre-Suprême, bornons-nous à savoir que
 „ tout s'exécute par son ordre, & qu'il pos-
 „ sède toutes les vertus par excellence ; Dieu
 „ vous a fait pour l'aimer & non pour le com-
 „ prendre „. (*Non ; sans doute, mais il*
faut tâcher de le faire connoître, ainsi que
sa Religion & sa Loi : d'autant plus que
l'indifférence en cette matiere conduit à
l'athéisme, de l'aveu des philosophes : bien
entendu, sans tuer personne. L'auteur fait
prudemment d'en avertir).

L'article qui traite de *la voix de la con-*
science, présente des vérités importantes tant
 pour le bonheur individuel que pour celui de
 la société générale. Vérités utiles sur-tout à la
 jeunesse, âge où cette voix intime se fait plus
 facilement entendre, où la salutaire impres-
 sion des leçons saintes est toute récente en-
 core, où le tumulte des grandes passions &
 les étourdissantes prétentions d'un vain monde
 n'en étouffent pas les sons, où ces bienfai-

fans bourreaux qu'on appelle *remords*, déchirent fans effort un cœur tendre & neuf dans la pratique du mal, mais pour cela il faut une autre sanction aux éternelles loix de la vertu que la mobile & capricieuse raison.

„ C'est du sein de l'ordre éternel que sort cette
 „ voix intime & secrète, cette voix intérieure
 „ de la conscience qui nous enseigne, dans les
 „ mœurs, à distinguer le bien du mal, qui
 „ nous commande l'un & nous défend l'autre,
 „ & qui nous juge sur la qualité de nos actions,
 „ qui nous en fait sentir la bonté ou la ma-
 „ lice, qui nous remplit d'une satisfaction si
 „ douce dans la vertu, & d'une sombre in-
 „ quiétude dans le vice, toujours suivi de
 „ remords dont en vain l'on cherche à se dis-
 „ traire. „

„ Non : cette voix que l'homme entend
 „ fans cesse au fond de son ame, cette voix
 „ que le sage écoute & consulte en tout tems,
 „ cette voix que l'insensé redoute & qu'il ne
 „ peut faire taire, n'est pas une illusion. La
 „ vérité ne fautoit établir dans notre sein un
 „ oracle de mensonge; c'est Dieu qui, dans
 „ la conscience, a tracé aux hommes les de-
 „ voirs de la nature. Il a gravé en nous l'hor-
 „ reur du crime & les remords amers qui le
 „ suivent. Le crime est, dans le cœur où il
 „ regne, la source d'un trouble éternel : il
 „ nous fait un enfer de nous-mêmes. „

„ Ministre du souverain Juge, la voix de
 „ la conscience siege en sa place (EN SA
 PLACE, je ne comprends pas bien cela) dans
 „ nos cœurs, pour nous absoudre, ou pour nous

„ condamner ; interprete fidele de la loi su-
 „ prême de l'ordre , elle parle tout haut à
 „ celui qui n'évite pas de l'entendre. „
 „ Il est sans doute des foibleſſes attachées
 „ à l'humanité ; mais dont le ſouvenir ne dé-
 „ truit pas la paix intérieure ; lorsqu'on peut
 „ ſe dire : *Je n'ai fait tort à perſonne* ,
 „ l'homme de bien pour lors ſ'absout & forme
 „ le deſſein de ſe perfectionner „. (*ici l'au-*
teur paroît ſ'oublier , & réduire LE RE-
MEMORS à ce qui FAIT TORT aux autres :
distrac tion un peu forte. Malheur à l'hom-
me qui POUR LORS S'ABSOUT de tout le reſte !
Il abandonne le premier commandement
pour le ſecond , qui n'eſt plus rien ſans le
premier).

„ O lumiere incorruptible , écrite en ca-
 „ ractères divins dans nos cœurs ! montrez-
 „ vous toujours avec force pour nous rendre
 „ dociles à vos leçons : éclairez tous mes pas ,
 „ guidez moi dans la voie de la ſageſſe &
 „ faites-moi goûter le calme que vous accor-
 „ dez à ceux qui ſuivent avec fidélité vos im-
 „ pulſions ſalutaires & qui obſervent la loi ,
 „ la juſtice , & vos commandemens. „

„ Lorsqu'on ne veut pas ſ'aveugler , on
 „ découvre aifément que la vertu eſt natu-
 „ relle à l'homme (*tout ce qui arrive dans*
le monde , prouve le contraire) , & que
 „ les actions qu'elle défavoue , nous élo-
 „ignent du bonheur (*bien vrai ; mais les*
deux propoſitions n'ont point d'enſemble).
 „ Regardons notre ame comme un temple
 „ où la Divinité a placé ſon image , afin de

„ ne nous permettre que des sentimens purs
 „ & des actions qui répondent à la dignité
 „ d'un si respectable présent. „

Il y a quelques bonnes leçons sur *le mensonge, la candeur, la magnanimité, la société.* Je ne crois cependant pas que *c'est dans les sociétés choisies que l'esprit jouit de l'agrément de la vie* : je plains celui qui est réduit à l'y chercher. Je n'aime pas trop non plus la *philosophie douce, les mœurs douces, la vertu douce* ; celle-ci sur-tout ; mais bien cette autre :

1. 3.

*Negatâ tentat iter viâ ,
 Catusque vulgares & udâm
 Spernit humum fugiente pennâ.*

Horace, comme l'on voit, n'étoit pas non plus pour *la vertu douce.* Le philosophe de Geneve n'en avoit pas meilleure idée, lorsqu'il disoit : *Il n'y a pas de vertu sans force ; & le chemin du vice est la lâcheté.*

L'auteur nous donne un Chapitre sur *la vieillesse.* Il représente cet âge comme celui de la sagesse & des vraies jouissances. C'est comme un sommaire, mais un peu foible, & pas toujours conséquent, du *Cato Major* de Cicéron. Les consolations & les ressources de la vieillesse que l'auteur indique, ne sont pas toutes de la même importance ; mais elles ont leur prix. *Heureux celui qui termine sa carrière dans les bras de son ami !* Si cela pouvoit être consolant pour moi, je voudrois épargner cette douleur à mon ami, & me contenterois de l'assistance assurée à ceux même qui n'ont pas d'ami sur la terre :

1. *Timenti Dominum benè erit in extremis,*

Et in die defunitionis sue benedicetur.
 L'expérience & la réflexion, comme on l'observe ici très-bien, sont les grands avantages d'une vieillesse sage : on est détrompé de tout, & c'est alors qu'on jouit véritablement, & qu'on use des choses de ce monde sans s'en exagérer la valeur. „ La philosophie „ que l'on dédaigne dans les années brillantes de la vie, vient offrir ses secours à la „ vieillesse, seule & souvent délaissée. . . Heu- „ reux alors le sage qui a cultivé son esprit : „ il retrouve autour de lui des jouissances „ que les années ne font pas perdre. Si les „ vieillards sont la plupart chagrins & de mauvaise humeur, c'est qu'ils n'ont pas appris „ à se ménager des ressources pour vivre avec „ eux-mêmes, ils ne se sont pas créés des occupations pour cet âge rigoureux. . . L'homme qui a cultivé son esprit & qui réunit „ les qualités du cœur aux connoissances, „ jouit dans la vieillesse des fruits de l'étude ; „ le secret de la vie humaine lui est dévoilé ; „ il se souvient du passé & des passions qui „ l'agitoient. Son esprit éclairé par les faits, „ devient un creuset où tout est épuré „. On ne peut disconvenir que ce point de vue ne soit consolant pour le dernier âge de l'homme ; mais il ne faut pas s'y tromper ; il suppose en général une vie sage & vertueuse ; & si les passions y ont agité le cœur, ce ne doit pas avoir été au moins à leur gré, sans résistance de la raison & sans les tourmens d'une contradiction intérieure. Il est de fait que les vices croissent & se consolident par

le nombre des années ; & l'on doit bien se garder de donner aux jeunes gens l'espérance d'être vertueux dans la vieillesse, s'ils ne l'ont pas été dans les premiers tems. Car il y a ici une vérité importante qu'il ne faut pas ignorer, quoique par opposition au sentiment reçu elle puisse avoir un air paradoxal : parce que si l'on en est intimement convaincu, bien loin de dissiper sa vertu dans un tems où l'on croit en avoir une espece de droit avec l'espérance de la reprendre ensuite, on s'en fera un dépôt précieux pour le besoin à venir. Non, il ne faut pas s'y tromper. On dit que la jeunesse est l'âge des passions, sur-tout de celle qui s'attache à la fois au corps & à l'ame. Mais l'observation nous apprend que celle-là même est plus redoutable encore à la vieillesse. Si alors elle est moins violente, si elle est moins environnée de ses appareils & de ses moyens, elle est d'une impression plus assidue, plus exclusive & plus fatigante. La jeunesse a pour elle la docilité, la dissipation, la multitude, la variété, l'instabilité de ses mouvemens & de ses objets ; cet orgueil de la vertu qui se déploie tout autrement quand elle est attaquée ou dans le cas de l'être, que lorsqu'inquiétée dans elle-même elle n'a plus de sacrifice à faire au-dehors & que sa victoire n'aboutit qu'à des privations nécessaires (a). Le vieillard isolé, inactif, n'ayant plus

(a) Delà ce distique proverbial :

Quisquis amat, servit ; dominatur quisquis amatur.
Quisquis amut, patitur ; quisquis amatur, agit.

que la compagnie de son imagination, humilié de voir réduite en nécessité une vertu longtemps volontaire, est réellement dans une situation plus critique. Fort de réflexion, d'expérience & du respect qu'il se doit, il seroit encore très-foible, si la Religion n'avoit jetté dans son cœur des racines profondes, & qu'il ne pût en rappeler les pensées & en reproduire les sentimens avec promptitude & vivacité; si dans l'âge de la force & des jouissances, il ne s'étoit préparé des armes contre un monde plus dangereux encore lorsqu'il fuit que lorsqu'il vient au devant de nous (a). Ajoutons que la physique subjugué les vieillards quand ils n'ont pas bien appris à se faire la loi; jusqu'à devenir crapuleux & à s'abrèger les jours par l'intempérance du manger; & que dans cet état ils ne sont guere propres aux combats de la vertu. Ils deviennent présomptueux, altiers, difficiles, indociles, négligens dans les devoirs religieux, se reposant, pour ainsi dire, sur leurs œuvres & leur vie passée (b). Tout cela ouvre bien des portes

(a) Un des grands maîtres de la vie spirituelle (le P. Judde) observe qu'après 33 ans il n'y a pas eu beaucoup de conversions éclatantes, & que l'énergie qu'il faut pour le parfait renoncement, une grande sainteté & la vraie pénitence, ne se trouve plus.

(b) Jeunes & vieux, prêtres & laïcs, âmes converties & âmes prévenues dès l'enfance des bénédictions célestes, hommes consommés dans la vertu & hommes nouveaux encore dans la pratique du bien; ne perdez jamais de vue cette grande leçon: *Servite Domino in timore, & exultate ei cum tremore. Apprehendite disciplinam, ne quando irascatur Dominus, & pereatis de viâ justâ.* Psal. 2. ,, Servez

au tentateur. Ils repoussent l'idée de la mort, & luttent contre cette raisonnable nécessité avec une dureté que la jeunesse ignore dans la brillante saison de la vie. Un ancien a bien eu raison de dire : *Multa senem circumveniunt incommoda...* C'est la vieillesse qui présente l'exemple des grandes chutes, chutes étonnantes & inexplicables dans des hommes nourris si long-tems de toutes les lumieres de la Religion, & des doux sentimens de la vertu. Oui, c'est l'âge fatal où est tombé un Salomon, un Tertullien, un Osius, un Libere, & s'il faut un exemple de notre siècle, un Pompignan... Aussi ai-je vu un philosophe chrétien redouter ce période de la vie & désirer bien sincèrement de ne pas l'atteindre.

» Je commençois, disoit-il, dès-lors à craindre
 » tout cela ; & jeune encore, je desirois mourir
 » avant cette époque, où les forces de tous
 » les genres me manqueroient peut-être. Mais
 » me reposant de cette inquiétude, comme
 » de toutes les autres, sur la divine bonté,
 » je répétois la priere de ce roi, que la même
 » crainte tourmentoit. *Ne projicias me in*
 » *tempore senectutis ; cum defecerit virtus*
 » *mea, ne derelinquas me. Et usque in senec-*
 » *tam & jenium, Deus, ne derelinquas me.*
 » Psal. 70. Avec cela je m'affligeois de voir
 » ma carrière se prolonger, & de ne pouvoir

» le Seigneur dans la crainte, & tremblez lors
 » même que vous vous réjouissez en lui. Mettez
 » toutes vos actions dans un ordre & une règle
 » exacte ; de peur qu'il ne s'irrite contre vous, &
 » que dès-lors vous ne sortiez du droit chemin »
 » Réflex. analogue, 1 Mars 1792, p. 333.

» la finir au tems où tout entier encore, re-
 » yêtu de mes forces & de mes moyens, je
 » pouvois éprouver en renonçant à la vie le
 » plaisir d'un sacrifice volontaire, & sortir de
 » ce monde avec droit & puissance d'en user
 » encore. Mais outre que la divine volonté
 » me faisoit la loi, je me résignois à devenir
 » *ut Paulus senex*, & disois avec David : Phil. 9.
 » *Juvenes & virgines, senes cum junioribus*
 » *laudent nomen Domini.* » Pfal. 148,

Divinæ Fidei analysiſ, ſeu de Fidei Chriſtianæ
 reſolutione libri duo. Auctore Henrico Hol-
 den, in ſacrâ facultate Pariſienſi doctore
 theologo. Additæ ſunt ejuſdem auctoris vi-
 tæ & aliquot epiſtolæ.

Quanta mandavit patribus noſtris nota facere ea filiis ſuis,
 ut cognoſcat generatio altera. Filii qui naſcentur, & exur-
 gent, & narrabunt filiis ſuis. *Pſal. 77.*

A Paris, chez Barbou ; à Bruxelles,
chez Le Charlier ; à Liege, chez Lema-
rié. 1 vol. in-12 de 420 p. prix 3 liv. rel.

CET ouvrage de Holden (a) a toujours été
 eſtimé par la précision que l'auteur a ſu
 mettre dans des matieres qui paroifſoient ne

(a) Henri Holden, né d'une bonne famille dans
 le comté de Lancaſtre, abandonna l'Angleterre en
 1618, pour profeſſer librement la Religion catholi-
 que, ſe retira d'abord à Douay & enſuite à Paris,
 où il prit le bonnet de docteur en Sorbonne, & ſe
 ſacrifia au ſalut des ames dans l'églife de S. Nicolas
 du Chardonnet, où il remplit l'emploi de confeſſeur
 avec autant d'aſſiduité que de fruit juſqu'à ſa mort,

pouvoir être traitées que dans une étendue bien plus considérable, & qui sembloient exiger plusieurs volumes. Il se peut que l'auteur en voulant trop se resserrer, a été quelquefois un peu obscur, & qu'il a donné lieu à des objections raisonnables : ce qui lui est arrivé, en particulier, dans la maniere dont il traite la nature & les motifs de la foi : où M. Grandin, docteur & syndic de Sorbonne a trouvé quelques assertions peu exactes (a). Quant au reproche de Janfénisme que lui fait l'auteur

arrivée selon les uns en 1662, & selon le précis que l'on voit à la tête de l'Analyse, vers 1665.

(a) La critique de M. Grandin se trouve à la p. 413 de cette édition de l'Analyse. On ne peut disconvenir qu'elle ne soit fondée; sans qu'on en puisse rien conclure contre les sentimens de Holden. Tous ceux qui ont voulu analyser la foi selon les regles de la logique humaine, sont tombés dans les mêmes inconvéniens. En perdant de vue la définition de la foi qui est *Donum Dei ac lumen quo illustratus homo firmiter assentitur* &c, en ne songeant pas que la foi fait croire non-seulement à la révélation, mais la révélation même, ils se sont trouvé environnés de difficultés dont ils ne se sont pas tirés sans paralogisme. J'ai tâché de simplifier cet objet & d'en saisir le vrai point de vue dans le *Catéchisme Philosoph.* t. 3, n. 393 & suivans. L'expérience & les disputes auxquelles j'ai assisté en diverses universités, m'ont convaincu que c'étoit le point où la chose devoit reposer & où venoient se briser toutes les objections. J'ai une dissertation, encore en manuscrit, où la matiere est développée d'une maniere plus ample & plus scholastique. Si elle peut paroître neuve dans son ensemble, elle n'est appuyée dans ses détails que sur les notions les plus communes & les plus simples.

de la *Bibliothèque Jansénienne*, il paroît l'avoir prévenu & y avoir répondu d'avance, par la manière nette & franche dont il s'exprime sur l'*Augustin* d'Ypres (p. 347), & plus encore, par sa lettre au docteur Arnauld (p. 361). Celui-ci, selon la marche ordinaire de la secte, avoit tâché de captiver Holden, de l'amadouer par des éloges & le langage de la confiance *. La chose réussit mal. * Voyez sa lettre, Le franc Anglois, en convenant qu'il avoit pris sa défense, & jugé qu'il falloit lui accorder P. 351. un pardon qu'il demandoit humblement (*Quia humanum est errare, tibi supplicii condonandum esse existimabam*), il lui dit sans détour : *Extra Christum mihi prorsus nihil es. Imò si crederem (quod absit a me quovis modo opinari) te natum esse ad Ecclesiam Catholicam, Jesu mei sponsam, hæresibus aut erroribus inficiendam, te vehementer execrerer.* Et après avoir dévoilé quelques unes de ses intrigues & fausses assertions, il ajoute, à l'occasion de ce qu'Arnauld avoit dit, que Holden ne le connoissoit pas : *Fateor, mi Arnalde, te mihi parùm perspectum esse ; utinam & nihil perspexerim nisi Jesum Christum & ipsum crucifixum !*



Vies des Peres, des Martyrs, & des autres principaux Saints, tirées des actes originaux &c. A Maestricht, de l'imprimerie de P. L. Lekens 1792.

C'EST le premier tome de la nouvelle édition annoncée dans le Journal du 1 Avril, p. 512. Quelque soit l'état de la souscription, l'ouvrage v

fon train ; & les volumes se suivant à une distance égale , il ne tardera pas beaucoup à être complet. Quelque soin qu'on ait apporté à l'édition de Paris , on avoit laissé échapper plusieurs fautes qui ont été corrigées dans celle-ci.



Extrait d'une lettre de Louvain à l'auteur du Journal.

„ V OUS vous plaignez quelquefois , comme
 „ tous les vrais amis de l'antiquité , des
 „ sciences & des belles-lettres , de la déca-
 „ dence de la langue latine , & vous la con-
 „ sidérez comme expirante parmi nous. Je
 „ puis vous assurer qu'elle y est encore très-
 „ vivace , & que si le gouvernement le vou-
 „ loit efficacement , il la rétablirait sans beau-
 „ coup de peine dans toute sa gloire. C'est
 „ sur-tout dans les monasteres qu'on la trouve
 „ encore dans sa vigueur , ainsi que toutes les
 „ bonnes études. Il y a quelque tems que je
 „ me trouvois à l'abbaye de Grimbergue , un
 „ jour que le cardinal-archevêque de Malines
 „ y arriva à l'improviste. La joie de voir le
 „ prélat , rendit loquaces les muses de la mai-
 „ son. J'ai vu avec étonnement un vieillard
 „ de 76 ans , & jubilaire de 50 ans de reli-
 „ gion , ancien président du college des Pré-
 „ montrés à Louvain , faire des vers *in promp-*
 „ *tu* , & en très-grand nombre , avec la plus
 „ grande facilité. Il y avoit de quoi en faire
 „ une petite brochure. On s'attend bien qu'ils

- » n'étoient pas tous limés à la manière de Virgi-
 » le ; mais ils étoient naturels , coulans , d'une
 » diction pure , pleins de justesse , & même
 » d'images , ce qui est remarquable vu l'âge du
 » poète. Je ne vous en citerai que ce SOMNIUM
 » sur la fanté du cardinal , qui depuis quelque
 » tems n'est pas des meilleures. »

Somnia nos fallunt : at sint fallacia quamvis
 Decipiantque rudes , vanisque illudat imago
 Illecebris fomni ; sanum nec habere cerebrum
 Ille videbatur , semper ludibria credens
 Falsa soporum : interdum sunt præfaga futuri ,
 Quæque latent arcana docent , ventura revelant ;
 Eventus pandunt , qui post hæc tempora current.
 Tale fuit , nuper densâ quod nocte videbam ,
 Fluminis ad ripam Dîlæ quod perfluit urbem
 Mechliadum , lassus dans languida membra quieti :
 Umbrosam quercum spectabam , ad sydera ramos
 Tendentem ; & quamvis validis radicibus hærens ,
 Attamen illa parùm nutabat : at Angelus illam
 Sustentat , fortesque humeros supponit , & ipsam
 Erigit , in longos quæ stabit firmiter annos.
 Ex Genio quæro , quidnam hæc mea somnia clau-
 dant ?

- » Arbor , ait , nutans est Archiepiscopus æger
 » Quique parùm nutat , sed quem jam attollere
 mens est ,
 » Membraque firmare , & vires augere , vigores
 » Et conferre novos , hoc ut doctore vigescat
 » Relligio , Patriæque decus per sæcula duret.
 » Nam sacra bella geret , nec non caelestibus armis
 » Hic erit auxilio fidei , qui colla proterva
 » Sternet , & errorum acies , quæ fronte rebelli
 » Excussere jugum Romæ , populumque sequacem
 » In partem traxere doli , sectæque nefandæ ;
 » Nam veri incautos species capit : artibus illis
 » Gens affueta dolis , nec aperto fidere bello
 » Ausa , solet sensus tenebris velare malignos ,

„ Et versare pedem instabilem, nec figere gressum,
 „ Marte vago, semperque novos captare recessus.
 Dixerat hæc Geniûs, celsasque volavit in auras.
 At tu Musa rudem cytharam jam comprime; tantus
 Scilicet ut digno celebretur carmine Princeps,
 Virgilio ingenium, & vitæ non sufficit ætas.
 Antè tamen posito vates quàm fine quiescam,
 Unum oro, facilis minimi isthæc vota clientis
 Suscipe: prolongent superi tibi tempora vitæ,
 Canitiemque sacram, & plenos virtutibus annos.
 Dent servare gregem incolumem, dent vertere
 morfus
 Sacrilegos, stabulisque lupos arcere rapaces.
 Sic uno grex unus erit sub Præsîde, & ingens
 Vertice submisso, & meritum testatus honorem
 Romanam Petri Cathedram venerabere Belga,
 Et fidei tandem impietas concedet avitæ.

J'AI reçu, mais un peu tard, la Lettre de T. touchant *Le Martyrologe de la révolution*. J'avoue sans détour que cet ouvrage a été trop favorablement annoncé *. Il y a bien des choses & des expressions inconséquentes. Je m'en rapportois à un ami, bon juge, qui l'avoit lu. Mais il est constant qu'il l'a jugé avec trop d'indulgence. Un lecteur plus attentif ou plus sévère est indigné de voir d'excellentes choses & des portraits fortement dessinés, entremêlés de ces petits hochets du jour qui décelent un esprit foible, moitié philosophe, moitié chrétien, & qui a peu d'idées en propre. On diroit un de ces Monarchiens à qui peu importe comment va le monde, pourvu que leurs jouissances ne soient pas troublées; qui n'ont pas d'autre principe que de se conserver sains & saufs; & pour qui tout est bien dès qu'ils dorment sans alarmes, & que la digestion se fait à l'ordinaire.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

E S P A G N E.

MADRID (*le 8 Octobre*). La nouvelle de l'abolition de la royauté en France a causé ici une grande sensation de surprise, même parmi les partisans de la révolution françoise. Elle n'a pas moins influé sur les déterminations de notre cour, dont les préparatifs militaires vers la frontière du nord, n'avoient pas empêché de croire jusqu'ici les dispositions pacifiques. Ils se suivent avec activité, sur-tout du côté de la Catalogne. Cette province contenoit déjà précédemment onze mille hommes tant de cavalerie que d'infanterie. Dix-huit bataillons de 800 hommes chacun, & 3 à 4000 hommes de cavalerie, ont ordre de s'y rendre. Nos préparatifs ne sont beaucoup moins sérieux en Biscaye, en Navarre & en Aragon; mais nous n'apprenons pas sans étonnement ceux qui se font du côté de Pau & de Bayonne. On ne peut se dissimuler que notre cour n'ait tenu relativement aux affaires de France une conduite pleine de torts. Elle a toujours voulu voir venir, & ne s'est jamais mise en avant pour arrêter ce qui est arrivé de la part de cette nation. Au reste,

le roi a signé enfin le traité de coalition avec les autres puissances. Le généralissime de nos armées est nommé depuis quelque tems : c'est le comte della Colomera, vice-roi de Navarre. Il paroît qu'on agira en même tems par terre & par mer. Le nombre des vaisseaux de guerre en rade dans le port de Barcelone est de 39 voiles, dont 16 de 48 canons, 12 de 32, 11 de 10. La flotte est divisée en 2 escadres à peu-près égales. Le nombre des troupes qui doivent y être embarquées, est de 19,000 hommes, y compris ceux pour le service de 27 galiotes à bombes. Malgré ces préparatifs, il est encore des personnes qui pensent que ce ne sont que des démonstrations qui n'auront pas de suites. Ce qui leur donne cette opinion, c'est que le ministre de France, quoique sans caractère, continue à résider dans cette capitale. Il s'abstient seulement de paroître à la cour, quoiqu'on ne lui ait pas même infinué de s'en absenter; mais on remarque que quand il a quelque chose à dire à M. le comte d'Aranda, il en est accueilli avec bienveillance. Il s'agit de voir si les dernières nouvelles arrivées de France n'apporteront pas quelque changement à la position de l'ambassadeur François.

Les prêtres émigrés de France continuent d'arriver en foule par tous nos ports, par tous les défilés des Pyrénées. Leur nombre est sur-tout considérable à Bilbao, à St.-Ander, à Pampelune, à Saragosse. Les évêques se font un devoir d'accueillir ces victimes de la plus atroce persécution qui ait peut-être

jamais existé, & leur exemple est assez généralement suivi.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 6 Octobre*). Le comte Oginski, grand-général de Lithuanie, arrivé ici le 17 du mois dernier, après avoir voyagé plusieurs années dans différentes parties de l'Europe, est parti peu après pour Brescz. — Plusieurs Palatinats, terres & districts ont envoyé des délégations aux Smes. confédérations réunies à Brescz, pour soumettre à leur examen les vœux de ces provinces respectives : elles ont obtenu le 12 Septembre une audience publique des deux généralités. Le même jour, on a reçu le serment de plusieurs officiers; il étoit conçu en ces termes : *Je jure d'être fidèle au roi & à la Sme. confédération.* Le 13, sur la motion de M. Rzewuski, général de camp de la couronne, on décréta que tous les membres des deux confédérations porteroient l'uniforme dit de l'amitié, pour consacrer la mémoire des travaux, à l'aide desquels S. E. M. Potocki va ramener l'ordre, la tranquillité & le bonheur au sein de la Pologne. On rédigea le 14 & le 15, les instructions dont sont munies les députations à la cour de Pétersbourg & au roi. Les instructions qui dirigent la mission de la première, sont de la teneur suivante.

„ 1°. Les deux nations de la république réunies par le lien d'une confédération-générale, attestent dans tous leurs actes publics & particuliers, que l'im-

pératrice de Russie, sans aucun autre intérêt que la gloire & le bonheur de la Pologne, a daigné leur donner des secours assez efficaces, pour renverser dans cette république l'empire du despotisme, y rétablir l'ancienne forme de gouvernement, lui rendre tout son lustre, & faire rentrer les citoyens dans la jouissance de leurs droits. „

„ 2°. Ces deux nations croiroient manquer à la reconnoissance qu'elle doivent à cette illustre souveraine, si elles ne lui faisoient point offrir des témoignages solennels & publics de cette gratitude, au sein de sa capitale, & aux pieds de son trône, par une ambassade chargée de lui porter l'hommage des vœux de tous les citoyens. „

„ 3°. Mrs. les députés devront regarder comme le premier de leurs devoirs, non-seulement d'affirmer l'impératrice d'une reconnoissance éternelle de la part des deux nations confédérées, pour la protection efficace & désintéressée qu'elle a daigné leur accorder, mais encore de lui demander la continuation des secours généreux auxquels la république doit sa régénération. „

„ 4°. À cet effet Mrs. les députés doivent affirmer de la manière la plus positive l'impératrice du desir sincere qu'ont les deux nations confédérées, de former une alliance durable avec les états que la Providence a soumis au gouvernement de cette souveraine. „

„ 5°. Les deux nations confédérées ne désirent rien avec plus d'ardeur, que de prouver, & par des témoignages incontestables, à l'univers entier, que ni la mauvaise foi ni la méchanceté des agitateurs publics n'ont pu parvenir à étouffer dans le cœur des Polonois le sentiment de leur liberté; & qu'ils mettent toute la gloire à recevoir chaque jour des preuves plus éclatantes de la protection & des bons offices d'une puissance voisine, à laquelle ils tiennent par tous les rapports de convenance & de gratitude. „

„ 6°. La protection efficace & désintéressée dont l'impératrice a daigné honorer les deux nations confédérées, leur donne l'espoir flatteur que ces sentimens généreux qu'elle leur a témoignés jusqu'ici, n'éprouveront aucune altération à l'avenir; qu'elle achevera l'œuvre salutaire de leur régénération, & qu'elle sera la première à garantir l'intégrité de la république, son indépendance, & la liberté de son gouvernement. „

Les instructions données à la députation envoyée au roi, sont contenues dans la pièce suivante.

„ *La nation Polonoise qui ne le cede à aucune autre pour le courage avec lequel elle défend ses droits & ses prérogatives, & pour l'attachement qu'elle voue à ses rois, qui lui doivent le pouvoir dont ils jouissent; cette nation en se réunissant par le lien d'une confédération-générale, a cru que la dignité de son caractère lui imposoit la loi, d'envoyer auprès de S. M. une députation, chargée des instructions suivantes.* „

„ 1°. Mrs. les députés remercieront S. M. de ce qu'elle a bien voulu confirmer par un acte légal, son adhésion à la confédération-générale des deux nations réunies; confédération à laquelle nous avons cru devoir donner un nouveau caractère d'authenticité & de grandeur, en adressant au Très-Haut des actions de grâces solennelles, pour l'harmonie qu'il maintient entre tous ses membres, & à l'ombre de laquelle la république peut se promettre le bonheur le plus constant. „

„ 2°. Mrs. les députés assureront S. M. que le premier fruit de cette union salutaire est la disposition uniforme où sont aujourd'hui les deux nations réunies, de soucrire aux conseils d'un roicitoyen, ainsi qu'aux vues qu'il pourra leur communiquer, & qui auroient pour objet de raffermir les bases d'un gouvernement libre, de garantir les

prérogatives d'une république noble, & d'assurer la stabilité de son régime constitutionnel, au moyen de nouveaux liens à former avec l'impératrice de Russie, qui seule peut assurer la liberté, l'intégrité & l'indépendance de la nation Polonoise. „

„ 3^o. Comme notre premier soin, en nous unifiant par le nœud d'une confédération-générale a été de rétablir dans son intégrité primitive l'acte d'union de la couronne avec la Lithuanie, acte auquel on avoit porté atteinte; Mrs. les députés informeront S. M. de notre détermination, qui est, que tout ce qui se trouve dans ce traité, concernant l'indépendance de ce duché, reste à jamais en vigueur, & que de son côté S. M. s'y conforme scrupuleusement, & comme roi de Pologne, & comme grand-duc de cette province; cette détermination ayant obtenu l'aveu de la nation entière, comme le prouve son acte d'adhésion, envoyé aux confédérations réunies, & le consentement libre & authentique qu'elle a donné à tous les articles de cette confédération-générale. Enfin Mrs. les députés assureront S. M. que l'objet principal pour lequel nous sommes réunis, ne tend qu'au bien-être général & particulier; que fideles au roi & à la patrie, nous ne consultons point notre intérêt particulier, & qu'au-dessus de ces basses jalousies, & de tout esprit de vengeance, nous ne cherchons qu'à réunir les citoyens, pour opérer de concert le salut public. „

Le même jour, on statua sur l'espece de conflit d'autorité qui eût pu avoir lieu entre S. A. le prince Sapieha, grand-chancelier de Lithuanie, élu dès le commencement maréchal de la confédération de ce duché, & M. Zabiello, grand-veneur de la même province, nommé plus tard maréchal-suppléant, & revêtu ensuite, en vertu d'une déclaration

postérieure de cette confédération, de toute l'autorité dévolue à cette dignité. En conséquence il fut décrété que le prince Sapieha exerceroit pleinement les fonctions de maréchal en chef, & que M. Zabiello le suppléeroit, quand ses obligations envers la république ne lui permettroient pas de satisfaire à celles que lui impose cette nouvelle charge.

La confédération générale sur les communications faites par le comité des affaires étrangères, a rendu le 20 une déclaration portant
 „ que la sérén. confédération générale des
 „ deux nations réunies, ayant pris en confi-
 „ dération les rapports qui lui ont été faits
 „ par M. Sobolewski, ci-devant secrétaire de
 „ légation à Paris, s'est hâtée d'employer tous
 „ les moyens que les circonstances ont fait
 „ croire nécessaires, pour empêcher que cet
 „ esprit de trouble & d'effervescence, la peste
 „ des sociétés, le fléau de la félicité générale,
 „ ne pénètre jusques dans le sein de la répu-
 „ blique, & n'y cause de ces crises, de ces
 „ convulsions déchirantes qui bouleversent
 „ maintenant la capitale de la France; les-
 „ quelles résolutions ont été communiquées
 „ à M. le grand-maréchal de la couronne,
 „ afin qu'il puisse veiller à ce qu'elles aient
 „ leur plein & entier effet. „

„ Quant aux discussions relatives au terri-
 „ toire de Thorn, comme cette affaire date
 „ de plusieurs années, & que d'ailleurs l'écrit
 „ communiqué sur ce point par M. le vice-
 „ chancelier, à la confédération-générale, ne
 „ présente point de renseignemens assez bien

» circonstanciés , pour la mettre à même de
 » décider avec connoissance de cause , ne con-
 » tenant ni les notes ministérielles de la cour
 » de Berlin , ni les réquisitions de la régence
 » de Marienverder , ni les demandes de la ville
 » de Thorn , ni les mémoires écrits à cette
 » occasion &c ; à ces causes , elle renvoie cette
 » affaire à Mrs. les chanceliers , leur enjoignant
 » de la soumettre à un nouvel examen ,
 » & d'y joindre leurs observations particulières. »

» Pour le présent , la sérén. confédération
 » générale se borne à ne négliger aucun des
 » moyens propres à entretenir l'amitié la plus
 » étroite avec les cours voisines , afin de maintenir
 » la tranquillité dans l'intérieur du royaume. A cette fin , laissant les choses sur l'ancien pied , elle croit devoir attendre du tems , les moyens de terminer à l'amiable toutes les discussions de ce genre. »

Les deux confédérations-générales se sont séparées le 27 , celle de Lithuanie a ouvert aussi-tôt ses séances à Grodno , sous la présidence de M. Zabiello son maréchal en second.

Les personnes désignées pour aller porter à l'impératrice de Russie , l'hommage de la reconnaissance , & le vœu des deux nations réunies par le lien d'une confédération libre , se sont mises aussi tôt en route pour Pétersbourg , & sont probablement déjà arrivées à leur destination. Les députés qui devoient se rendre auprès du roi , ainsi que ceux qu'on a chargés de l'examen des opérations de toutes les magistratures , se trouvent presque tous réunis

dans cette capitale, & commenceront incessamment leurs opérations. Le regne des nouveautés est passé ; on a senti le danger des réformes dans le gouvernement, & en général on ne desire que de voir la tranquillité publique se consolider, & l'empire des loix revivre dans tout le royaume. Le bruit répandu d'une abdication prochaine du roi, pour aller passer le reste de ses jours en Italie, est destitué de tout fondement.

Le ministre de France, M. Descorches, auquel la confédération avoit fait insinuer qu'à cause de la suppression du pouvoir royal en France il étoit impossible de lui accorder dorénavant les prérogatives attachées au caractère public d'un ministre étranger, se prépare à partir d'ici ; tandis que M. Oraczewski, notre envoyé à Paris, en fera incessamment de retour.

En vertu d'un universal émané de la confédération, tous les Juifs ont eu ordre de quitter cette capitale.

M. Kreczetnikow, général Russe en chef, après avoir remis le commandement en Lithuanie au prince Dolgorucki, est parti pour Pétersbourg. On vient de régler les quartiers d'hiver pour les troupes russes dans cette résidence. Il a été marqué ici & dans les fauxbourgs 400 logis pour l'état major, la chancellerie & l'apothicairerie ; 4 à 5000 hommes seront distribués dans les fauxbourgs plus éloignés, & autant dans les villages du district de Varsovie. Le nombre des chevaux à nour-

rir dans ce district fera de trente mille. Un corps de 4000 Russes arrivé de Kiovie sont cantonnés dans le Palatinat de Bratslaw; un autre détachement nombreux de troupes de la même nation se trouve posté à Zytomiers dans l'Ukraine. L'arrivée & le mouvement de ces troupes donnent lieu à une infinité de conjectures. L'armée de la république essuyera sous peu une grande réforme, & fera réduite à 40 mille hommes effectifs; plusieurs régimens & brigades sont déjà licenciés; & l'on emploie les plus beaux hommes tombés en réforme, à compléter ceux des corps qui doivent être conservés au service de l'état. — Il vient d'arriver ici 14 tonneaux de roubles que l'impératrice de Russie fait passer; on prétend qu'elles sont destinées à indemniser ceux des habitans de la république qui ont essuyé des dommages par les dernières hostilités.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 4 Octobre*). Le roi & la famille royale quittent aujourd'hui les châteaux de Drottningholm & d'Urichstal, pour venir passer l'hiver dans cette résidence, où S. M. donnera une fête le 7, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du duc régent.

Le contre-amiral Modée, qui pendant la dernière guerre avoit commandé la flotte sous les ordres du duc de Sudermanie, régent actuel, a été nommé gouverneur de cette capitale, à la place du baron d'Armfeldt, & il a déjà

pris possession de sa place ; l'amiral Ehrenschward , qui défendit glorieusement l'honneur de sa nation à Swenskafund en 1789 , sera nommé chef de l'amirauté. M. de Cronstedt obtiendra de nouveau la charge d'un des chefs de la flotte Finlandoise. La direction civile de la marine royale fera , comme ci-devant , réunie à la secrétairerie d'état au département de la guerre. Le duc régent a permis au général major Kaulbars , qui , pendant la dernière guerre en 1790 , fut accusé d'avoir eu part aux suites malheureuses de l'affaire près de Wårela , de revenir en cette capitale , pour y occuper quelqu'emploi honorable & lucratif afin de lui servir d'indemnification des dommages qu'il a essuyés pendant sa disgrâce.

M. Verninac , que l'assemblée-nationale avoit envoyé ici comme ministre de France , & qui , sans être reconnu en cette qualité , s'étoit pourtant arrêté durant la belle saison dans cette capitale , vient de recevoir l'ordre de quitter sans délai le royaume. M. Bergstedt , notre chargé d'affaires à Paris , en est aussi attendu au premier jour.

Un furieux ouragan a fait les plus grands ravages sur nos côtes : environ 50 navires marchands ont fait naufrage dans les seuls écueils circonvoisins.

I T A L I E.

ROME (*le 6 Octobre*). Le pape a tenu le 24 du mois dernier , un consistoire secret , pour annoncer au sacré college en la maniere accoutumée , l'élection & le couronnement

de l'empereur. — Mgr. Maury est de retour de son voyage. A son arrivée, il a eu une audience particuliere de sa Sainteté, après laquelle s'étant rendu au palais du cardinal Zélada, où il fait sa résidence, il y trouva deux superbes chevaux dont S. E. le duc Braschi lui faisoit présent.

Il est arrivé ici dix Religieuses françoises, favoir huit Clariffes & deux Ursulines, accompagnées de deux prêtres dont un séculier & un Carme déchauffé venant de Marseille & qui avoient débarqué à Civita-Vecchia. Les Clariffes ont été conduites au monastere de la Conception, & les Ursulines au couvent de la Conception. Le prêtre séculier a trouvé un asile dans le palais du chevalier Priocca, ministre de Sardaigne, & le régulier dans un couvent de son ordre.

Ce qu'on a dit des dispositions du duc de Parme à l'égard des Jésuites, se confirme tous les jours par de nouveaux faits. Le célèbre college des nobles est actuellement entre leurs mains : quatre Jésuites viennent de s'y rendre, l'un Romain, l'autre Napolitain, le troisieme Milanois, & le quatrieme Espagnol; celui qui enseignera la philosophie, est un homme d'un mérite très-distingué. Avant leur exil en Italie, on ne connoissoit pas beaucoup dans cette région les Jésuites d'Espagne, & en général on ne leur rendoit pas assez de justice. On est étonné de voir le nombre d'ouvrages, très-profonds dans tous les genres, qu'ils ont publiés en peu d'années.

Par ordre du gouvernement on a mis en

prison plusieurs François, entre autres deux Lyonnais qui étoient ici déguifés en eccléfiastiques. L'un se nomme Joseph Chinard, & l'autre, Ildéphonse Rater. On croit qu'ils font sculpteurs, parce que dans la vifite qu'on a faite, on a trouvé plusieurs groupes de petites statues; ces objets & tous leurs papiers ont été transportés au gouvernement.

TURIN (*le 1 Octobre*). C'est le 22 Septembre dernier que les armées Françoises font entrées inopinément en Savoie par plus de cinq endroits différens. Le gros de leurs forces s'est porté sur Montmélian & Chambéry, pendant que d'autres colonnes envahiffoient les provinces de Thonon, Annecy, & Carouge. Les troupes, que le roi de Sardaigne avoit fait passer en Savoie, n'ayant eu pour objet que le maintien de la tranquillité intérieure & la défense du pays contre les brigands & contrebandiers, qui infeftoient les environs de ses états, elles se trouverent, au moment de l'attaque, difperfées & cantonnées à des diftances très-éloignées, de maniere à rendre impossible toute réfistance contre des forces fi fupérieures, & fur une lifiere fi étendue, que ni la nature ni l'art n'ont pourvue de la moindre reflource. Dans cet état des chofes, les généraux qui les commandent, au lieu de les facrifier infructueufement pour défendre pas-à-pas un terrain qu'il auroit également fallu céder, jugerent plus convenable de les retirer promptement de la Baffe-Savoie, pays plat & ouvert de tous côtés, pour

les réunir & concentrer dans les gorges de la Tarantaife & de la Maurienne, où se trouvent les principaux magasins, & où elles ont pris une position très-avantageuse. Au reste, rien ne prouve mieux que cet état sans défense, où se trouvoit la Savoie, les intentions pacifiques de notre cour, qui, pendant toute la durée des troubles de France, s'est fait un scrupule de s'en prévaloir, d'y intervenir en aucune façon, ou de prendre aucunes mesures, même de précaution, qui auroient pu donner de l'ombrage. Aujourd'hui, son système de tranquillité & de bon voisinage est payé d'une irruption, qui n'a été précédée par aucune explication ni déclaration quelconque du côté des François, comme elle n'a été provoquée par le moindre tort ni démarche équivoque de notre part. A la première nouvelle que le général Montesquiou étoit entré en Savoie, le roi de Sardaigne a invoqué son traité défensif avec l'Angleterre. S. M. Sarde a envoyé en même-tems des couriers en Suisse, & dans toute l'Italie pour réclamer les secours que l'on doit fournir à la Sardaigne en qualité d'alliés. Les lettres de Milan annoncent que plusieurs compagnies de grénadiers & de fusiliers de la garnison sont partis pour Pavie. Ils doivent s'y joindre à d'autres régimens, & tous ensemble ils formeront un corps de 8000 hommes, qui se mettra en marche vers le Piémont. Ils établiront d'abord un camp près d'Alexandrie, où ils recevront leurs ordres. Les mêmes lettres ajoutent qu'on y attend

encore des troupes de l'Allemagne, qui porteront cette armée au complet de 30 mille hommes.

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (*le 20 Octobre*). Le roi arriva le 3 de ce mois de Weymouth à St.-James, où il donna audience au duc de Glocester; ensuite S. M. tint un lever qui commença à une heure & demie, & finit vers les 3 heures. On a remarqué que M. de Calonne, qui étoit arrivé depuis peu dans cette ville, assista à ce lever, qui fut suivi d'un conseil qui dura jusqu'à 5 heures. Après le conseil, le roi donna audience au baron de Nagel, ambassadeur de Hollande, au comte de Guilford & à Sir John Shore qui eut l'honneur de lui baiser les mains en qualité de nouveau baronnet de la Grande-Bretagne, & de gouverneur-général des Indes-Orientales à la place de lord Cornwallis. M. le comte de Lally-Tolendal fut admis aussi à l'honneur de baiser la main du roi; S. M. lui fit plusieurs questions sur la journée du 10, & principalement sur l'infortunée princesse de Lamballe, au fort de laquelle S. M. parut prendre le plus vif intérêt, ainsi qu'à celui de toutes les victimes immolées dans les affreuses journées du 2 & du 3 Septembre. M. le comte Paracivini fut introduit le même jour auprès du roi qui lui dit les choses les plus flatteuses sur le courage & la fidélité des Suisses, sur le fort non-mérité qu'ils ont éprouvé, & sur leur conduite pendant tout le tems de la révolution de France. Le 10, le roi, la

reine & les trois princesses arriverent au palais de Kew, d'où le roi revint à St.-James. Il s'y tint encore un lever auquel assisterent entre autres, M. Pitt, l'archevêque de Cantorbery, les envoyés de Prusse, de l'Empire, de Saxe, de Baviere & de Naples. Le lever fini, le roi donna audience à M. Pitt, au comte de Chattam, aux lords Grenville, Kawkesbury & Thurlow. Le baron de Jacobi, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire du roi de Prusse à cette cour, fut présenté à S. M. à qui il délivra ses lettres de créance.

Le lord maire se rendit, le 12 au palais de St.-James, accompagné de tous les officiers de la cité, & présenta conjointement avec eux l'adresse suivante au roi :

Très-gracieux Souverain,

„ Nous loyaux sujets de votre majesté, le lord-maire, les aldermans & les communes de la cité de Londres, assemblés en conseil commun, demandons qu'il nous soit permis d'offrir à votre majesté nos très-sinceres congratulations au sujet des glorieux avantages remportés par les troupes de votre majesté dans les Indes-orientales. „

„ Comme représentans de la premiere cité du royaume, nous sommes particulièrement intéressés à la fin glorieuse d'une guerre dont l'objet étoit de faire jouir des bienfaits de la paix & des avantages de la civilisation & du commerce, les contrées les plus éloignées du globe. „

„ Les fideles citoyens de votre majesté desirent ardemment & esperent qu'elle jouira long-tems de l'heureux avantage de faire respecter dans toutes les parties du globe le gouvernement doux & équitable que vos sujets savent par expérience être le bien le plus nécessaire au bonheur de l'humanité. „

Le

Le roi fit à cette adresse la réponse suivante :

„ *Milords & messieurs, je reçois avec plaisir votre adresse royale. Les félicitations de la ville de Londres sur l'heureuse fin de la guerre de l'Inde, & les sentimens qu'elle m'exprime dans cette occasion, ne peuvent que m'être extrêmement agréables.* „

Le gouvernement reçut le 15 de Lord Auckland, ambassadeur à la Haye, des dépêches qui furent sur le champ expédiées au roi à Windfor. Le même jour, il est arrivé des lettres de M. Jackson, secrétaire de légation auprès de la cour de Madrid, qui furent envoyées à lord Grenville à sa maison de campagne. Quelques jours auparavant le gouvernement avoit reçu des dépêches de Charles Witworth, envoyé du roi à la cour de Pétersbourg. On présume qu'elles sont toutes relatives aux affaires de France. Il est difficile encore de prévoir au juste quel parti prendra notre cabinet dans ces circonstances. Nous avons à Portsmouth 14 bâtimens prêts à mettre à la voile; l'escadre est composée de vaisseaux de ligne, frégates ou cutters. On ne peut pas en assurer la destination; mais selon toute apparence, ils ont ordre de croiser dans la Manche, soit pour observer les mouvemens des François, soit pour les attaquer au cas qu'ils osent se mettre en mer, pour gêner les opérations de commerce de toute puissance. Indépendamment de la protection que le gouvernement doit à notre marine marchande, il est également intéressé à garantir la liberté générale de la navigation. Les conjectures à

ce sujet sont très-vagues ; mais ceux qui savent observer , font cette remarque : que cet armement n'a été poussé avec tant d'activité , que depuis les excès commis par les François depuis deux mois ; on craint que ceux qui veulent organiser la France , tout en prêchant la liberté pour eux , ne s'avisent de vouloir gêner celle des autres. Ce qu'on peut donner de positif , c'est que le gouvernement a ordonné de loger mille émigrés ecclésiastiques au château de Winchester. Le peuple le seconde de tous ses efforts , & l'on peut assurer que les souscriptions en faveur de ces infortunés , passent 40 mille livres sterling , dont on répartit huit couronnes par mois à chaque individu.

Le parlement sera prorogé de nouveau jusqu'à la mi-Janvier prochain.

Le baron de Nolcken , ambassadeur de Suede , a été subitement rappelé. On ne voit aucune raison apparente qui puisse motiver ce rappel ; on présume cependant que le baron ayant été un favori du feu roi , ne jouit point de la confiance du régent.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Octobre*). Le plan qui avoit été adopté de fixer Bude pour y traiter les affaires du royaume de Hongrie , vient d'être changé , & l'empereur a remis à cet égard les choses sur le pied où elles étoient sous Marie-Thérèse. Un rescrit de la chancellerie de la cour aux Etats a désigné Presbourg pour leurs assemblées.

M. le marquis de Llano, ambassadeur d'Espagne, reçut le 22, du mois dernier par la voie de Gênes une dépêche extraordinaire de sa cour, & le même jour il demanda une audience à l'empereur qui la lui accorda le lendemain avant midi. On connoît à présent le contenu & les termes précis de cette dépêche, dont M. le marquis de Llano donna communication formelle à S. M. I. Le roi C. y expose les raisons qui ont motivé sa conduite modérée à l'égard de la France, & le système de parfaite neutralité qu'il a cru devoir suivre jusqu'à l'époque du 10 Août dernier. „ Ce mo-
 „ narque, est-il dit, s'étoit toujours flatté que,
 „ vu la circonspection avec laquelle le roi de
 „ France en agissoit à l'égard des soi-disant
 „ représentans de la nation, ceux-ci auroient
 „ enfin tâché de ramener la tranquillité dans
 „ l'état, & se feroient empressés de rendre à
 „ leur souverain légitime les égards & les droits
 „ qui lui sont dûs : mais ayant appris avec la
 „ plus grande douleur qu'ils ne travailloient
 „ qu'à augmenter les défordres, à dépouiller
 „ le roi de toutes ses prérogatives, & à com-
 „ bler leurs outrages envers la famille royale,
 „ S. M. Cath. s'est vu forcée d'abandon-
 „ ner son plan pacifique : en conséquence,
 „ elle a donné les ordres les plus pressans,
 „ pour qu'une armée s'approchât promptement
 „ des confins de la France, contre laquelle
 „ elle agira selon le besoin. „ Voilà
 en substance la déclaration que les ministres
 de S. M. C. ont dû faire en son nom aux
 principales cours de l'Europe.

On est occupé à faire rentrer tous les subsides restés en arriere pendant la dernière guerre contre les Turcs. — Dix mille hommes ont reçu ordre de partir de cette capitale, & de se rendre vers la frontière; ils doivent être suivis de 4 compagnies d'artillerie, d'une compagnie de mineurs, & d'une de bombardiers. Les munitions de bouche venant de la Hongrie pour être transportées à l'armée, continuent à remonter le Danube. Malgré l'abondance qui doit regner dans nos magasins en Brisgaw, dans le Palatinat & du côté de Francfort & de Mayence, on assure ici que les trouves ne sont pas aussi bien servies qu'elles devroient l'être. Les nouvelles des armées ne sont pas satisfaisantes, & l'on n'est pas sans inquiétude sur les suites de cette guerre. L'avis d'une irruption faite par les patriotes François du côté de Spire, a produit ici une très-vive sensation.

Quelques jours après l'aventure arrivée au courier qui venoit de la Gallicie, on a coupé encore la valise de celui qui alloit à Milan, & qui ne s'est apperçu de cet accident qu'à son arrivée à Klagenfurt, c'est-à-dire, 17 postes plus loin. Plusieurs paquets, entre autres ceux du cardinal Caprara, nonce apostolique, du marquis de Gallo, ambassadeur de Naples & du marquis de Brême, ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, ont été retrouvés à différentes distances sur le grand chemin, par des payfans, qui les ont remis au premier maître des postes, qui les a envoyés au bureau-général à Vienne. On s'est apperçu que ces paquets avoient été ouverts avec un petit cou-

teau fin. Comme personne ne s'est encore plaint d'avoir perdu, soit des billets de banque ou du papier monnoie, on croit que ceux qui ont coupé la valise, n'ont eu d'autre but que d'enlever quelques lettres particulieres; ce qui ne laisse pas que de causer bien des inquiétudes.

Les dernieres lettres de Bucharest annoncent que les simptoms de la peste, qui depuis quelque tems s'étoient rallentis, se manifestoient de nouveau dans toute la Valachie. Dans la capitale seule on fait monter le nombre des morts à 80 par jour; ce qui est beaucoup, vu la population de la ville qui ne va pas à 40 mille ames. Parmi les victimes de ce fléau on comptoit déjà le métropolitain & plusieurs bojards. Jusqu'ici le gouvernement Autrichien est parvenu à empêcher que ce mal ne se communiquât aux provinces adjacentes de la Valachie; & à l'aide des bonnes précautions prises à cet effet, la Moldavie a été préservée de cette contagion. Le nombre des troupes Ottomanes qui s'étoient avancées vers Choczim, a diminué de beaucoup, une partie étant retournée à Ismail & à Braïla. Les lettres de Constantinople parlent cependant toujours sur un ton à nous faire croire que la Porte Ottomane médite quelque grand projet pour le printems prochain; on espere encore que ce projet ne parviendra pas au degré de maturité pour son exécution. Quoi qu'il en soit, le commandant de Semlin a reçu l'ordre de S. M. I. de renforcer tous les postes de la ville du côté de la Save & le long du Danube, jusqu'au confluent des deux rivieres.

COBLENTZ (*le 22 Octobre*). Il est arrivé aux environs de Treves un corps de troupes Impériales destiné à couvrir ce pays contre l'invasion des François. Le général Brentano a pris son quartier à la Chartreuse. Mille hommes de notre garnison, partis pour aller renforcer la garnison de St.-Vendel, l'une de nos villes frontieres, ont reçu l'ordre de revenir le plutôt possible. On est ici dans les plus grandes inquiétudes. L'armée Françoisise qui avoit quitté Spire, n'est pas retournée à Landau comme on l'avoit d'abord dit; elle a formé un camp dans les environs d'Essingen, d'Heidelsheim & de Wolzheim. En ce moment nous apprenons la fâcheuse nouvelle qu'elle s'est emparée hier de Mayence. Un grand nombre de citoyens désertent cette ville, dans la crainte qu'elle ne soit rasée, si l'ennemi y entroit. Nous attendons avec impatience les troupes que le prince de Hohenlohe doit amener. Un corps considérable de Prussiens est aussi attendu ici, où on lui a préparé les quartiers d'hiver.

F R A N C E.

PARIS (*le 24 Octobre*). M. François de Neufchâteau s'étant excusé d'accepter la charge de ministre de la justice, en donnant pour motif des raisons de santé, va se retirer dans la Lorraine; & le 9 de ce mois la convention a procédé à un nouveau choix: il est tombé sur M. Garat le jeune, qui a accepté sa nomination. M. Pache a accepté également le ministere de la guerre. Le général Dumourier est arrivé en cette capitale le 11 à 10 heu-

res du soir : il avoit annoncé sa venue par une lettre au ministre de la guerre, datée de Vouziers le 9 Octobre, dont la lecture fut faite à la séance du 10. » Je fais, y étoit-il dit, » qu'il y a un décret qui prescrit aux généraux » de ne pas quitter leur armée sans un ordre » du ministre. Ce décret, porté à l'occasion » du traître la Fayette, a pour objet d'em- » pêcher les manœuvres criminelles ou am- » bitieuses de la part des généraux des ar- » mées; il n'est point applicable à la circonf- » tance où je me trouve. Le vrai coupable » seroit celui qui y trouveroit à redire. Je » manquerois à mon devoir de général, si, » m'attachant stupidement à la lettre du dé- » cret, je perdois dix jours à marcher à la » tête & à la queue des colonnes, & si je » ne les employois pas au contraire à aller » arranger, avec le conseil tous les détails, » qui peuvent faire réussir mes opérations mi- » litaires; j'espère que la critique la plus sub- » tile ne trouvera rien à redire à cette dé- » marche nécessaire, & que la pureté de mes » intentions, ainsi que la clarté de ma con- » duite, répondront aux envieux ». Le len- demain on annonça à la convention que le général demandoit de se présenter; il parut au milieu des plus bruyans applaudissemens. Voici l'extrait du discours qu'il prononça, tiré de nos feuilles démocrates.

„ La liberté triomphe par-tout; guidée par la philosophie, elle s'assoira sur tous les trônes, & parcourra l'univers. Cette guerre sera la dernière. Les despotes seuls seront les victimes des efforts de la

liberté. L'armée qui est sous mes ordres, réduite le 28 Août à 17 mille hommes, sans organisation, tourmentée par des traîtres, n'a été effrayée ni du succès, ni de la barbarie des 80 mille satellites des rois. La forêt de l'Argonne a été pour nous les thermopyles ; mais plus heureux que les Spartiates, nous avons vaincu, & les esclaves y ont trouvé leur tombeau. Malgré ces féroces ennemis, nous nous sommes réunis à Ste.-Menehould dans un camp inexpugnable. On a voulu nous y attaquer, & cette attaque a été une nouvelle victoire pour mon collègue & mon ami Kellermann. Ce camp est sur un sol aride & sans eau : les Allemands s'en souviendront long-tems. Les ennemis, forts de 80 mille hommes, ont succombé sous le poids de la faim & de la fatigue. Cette armée, diminuée de moitié, prend la fuite. Kellermann les suit avec 40 mille hommes, tandis que je vais en pareil nombre au secours des Belges. Je suis venu passer 4 jours à Paris, pour concerter avec le pouvoir exécutif les détails de notre campagne d'hiver. „

Le 13, le ministre de la guerre adressa au président des dépêches qu'il avoit reçues du général Dillon, & qui contenoient la nouvelle de la rentrée des François à Verdun. „ La Convention, a-t-il dit, apprendra sans doute avec plaisir & satisfaction les dispositions pacifiques, qu'a montrées le général Prussien Kalkreuth, dans une conférence que le général Dillon a eue avec lui au village de Glorieux „. Voici le contenu de ces piéces officielles, datées du camp de Regrès, près Verdun, le 11 Octobre.

„ Je vous ai rendu compte du mouvement de l'ennemi, qui, ayant levé ses camps dans la nuit du 10 au 11, a passé la Meuse ; je vous ai mandé que je me mettrois en marche pour aller m'emparer des hauteurs de Regrès & de Glorieux : j'ai effectivement

établi hier, dans la matinée, une batterie de six pièces de 12, & 4 pièces de 8 sur la hauteur de St.-Barthélemi, à environ 350 toises de la citadelle de Verdun, sans trouver d'opposition de la part de l'ennemi. Lorsque ma batterie a été prête à tirer, j'ai envoyé par un de mes aides-de-camp & un trompette, la sommation au commandant de la ville, avec ordre de ne point remettre son message, dans le cas où le commandant se trouveroit être un officier Autrichien. Peu d'instans après, le général Prussien, Kalkreuth, m'a demandé une conférence dans le village de Glorieux; je m'y suis rendu, accompagné du général Galbaut. J'ai cru voir dans le général Kalkreuth le plus vif desir pour la paix, ainsi que celui d'y parvenir par l'évacuation totale du territoire François par les armées Prussiennes. Vers le soir j'ai reçu du général Courbiere la réponse à ma sommation; je l'ai envoyée immédiatement au général Kellermann & aux commissaires de la Convention-Nationale; & en conséquence une compagnie de grenadiers de l'armée de Kellermann, & une de celle que je commande, vont prendre aujourd'hui, avec Mrs. Galbaut & Valence, possession de la porte de Secours de la citadelle de Verdun. Le général Kellermann vous rendra compte des dispositions qu'il va prendre à l'égard de cette ville. Voici la copie de la sommation faite par le lieutenant-général Arthur Dillon, au commandant des troupes Prussiennes à Verdun.

„ Le général Dillon, commandant une armée Française, actuellement campée sous Verdun, propose à M. le commandant de S. M. Prussienne dans Verdun & citadelle, de lui céder cette place, & de l'évacuer à l'instant ou dans un délai qu'il prendra dans la journée; à cette condition, le général donne l'assurance de ne point inquiéter la retraite des troupes Prussiennes, & même de protéger le transport & l'évacuation des malades en état d'être transportés. Il prévient M. le commandant que, s'il accepte cette proposition tendante à éviter une inutile effusion de sang, il prévient par-là un

fiège meurtrier, qui commencera dès aujourd'hui. J'envoie le lieutenant-colonel Schenetz, mon aide-de-camp, qui lui remettra la présente; je le charge de me rapporter la réponse. »

„ *M. de Courbiere, lieutenant-général au service de Prusse, adressa le même jour 11 à M. Dillon, une lettre dont voici la copie.* „

„ J'ai ordre du roi de vous marquer, en réponse à la sommation que vous m'avez faite, d'accorder, demain 12^{me}. du courant dans la matinée, la porte de Secours, qui sera occupée conjointement par les troupes du roi, & par les troupes Françaises. Le terme de l'évacuation entière de Verdun pourra avoir lieu le 14; & les malades transportables suivront sur des voitures du pays, que l'on payera. C'est d'après cela que je suis autorisé à convenir des points de la capitulation. C'est au reste avec les sentimens de la considération la plus distinguée que j'ai l'honneur d'être &c. „

Cette nouvelle fit le plus grand plaisir à la convention; mais le procédé du général Dillon ne fut pas approuvé. „ Ces essais de négociation, de la part de nos généraux, dit le député Choudieu, ont de quoi nous faire faire des réflexions. C'est pour battre nos ennemis, & non pour composer avec eux, que le commandement de nos armées leur est confié : il nous faut des victoires & non des accommodemens. Si nos généraux continuent à négocier, ils usurpent un caractère de représentation, que la nation ne leur a point confié; & je vois naître le despotisme impérial, qui a perdu la république Romaine ». L'on décréta en conséquence, sur sa proposition, qu'il seroit présenté, par les comités de la guerre & diplomatique, un projet de loi, pour tracer aux généraux

de la république les limites de leurs fonctions.

Une lettre des commissaires de la convention aux armées réunies lue le 16, a instruit l'assemblée des circonstances de la prise de Verdun, les troupes Françoises y sont rentrées le 14 à midi; les patriotes Verdunois qui étoient dans les prisons, ont été élargis. Les Prussiens ont laissé à Verdun 2900 pains de 4 livres, 2500 sacs de farine, 3120 mesures d'avoine, 1060 sacs de bled, 1000 sacs vuides, & 2000 livres de biscuit. Notre armée est campée sur la rive droite de la Meuse; elle va sans délai s'avancer sur Longwi; les avant-postes de Kellermann sont en marche; ils continuent à harceler l'ennemi dans sa retraite, & à lui faire des prisonniers. Les généraux Valence & Galbaut, chargés de faire la capitulation avec le général Prussien, ont refusé d'entendre à tout article proposé relativement aux Verdunois, aux Autrichiens & aux Hessois. Voici la teneur de la capitulation.

S. M. le roi de Prusse, ayant résolu d'évacuer la ville de Verdun, il s'est fait à cet effet la convention suivante entre les Srs. Cyrus Valence, lieutenant-général des armées de la république Françoisse, & François Galbaut, maréchal-de-camp, pleinement autorisés à cet effet par leurs commettans.

ART. I^{er}. Le 14 Octobre du mois courant, les troupes Prussiennes évacueront la ville de Verdun avant midi pour se rendre avec armes & bagages & artillerie appartenans à ce corps, par le chemin qui les conduira le mieux à l'armée Prussienne dans les environs de cette ville.

II. Toute l'artillerie trouvée dans la ville de

Verdun , lors de sa reddition , ainsi que tout ce qui s'est trouvé dans les magasins , sera remis fidèlement au général de l'armée Française commis à ce sujet.

III. Tous les malades de l'armée , en état de pouvoir être transportés aux dépôts des hôpitaux de l'armée , seront transportés , ainsi que S. M. Prussienne l'entendra. Tous ceux qui ne seront pas transportés , resteront ici dans les hôpitaux qu'ils occupent maintenant , jusqu'à leur entière guérison , où ils seront traités aux dépens de S. M. Prussienne ; après quoi il leur sera permis de se rendre , par le plus court chemin , à l'armée Prussienne , sans que , dans aucun cas , ils puissent être faits prisonniers de guerre avant d'avoir rejoint leur armée ; & pour que les convalescens puissent rejoindre leurs troupes en sûreté , les généraux François s'engagent de donner des passe-ports , dans les meilleures formes , à ces convalescens.

IV. Il sera permis d'emporter tous les effets appartenans à S. M. Prussienne.

V. Dès que cette convention sera approuvée & signée , les troupes Françaises occuperont , par une compagnie de grenadiers qui ne pourra pas excéder le nombre de cent hommes , la porte appelée de Secours à la citadelle.

VI. Le 14 Octobre , avant-midi , les troupes Prussiennes auront évacué Verdun , & pour empêcher tout désordre qui , par des cas imprévus pourroient arriver , les généraux François ne feront entrer les troupes à Verdun qu'après que l'arrière-garde des troupes Prussiennes aura dépassé la porte-chauffée. Le lieutenant-général de Courbieres s'engage à cette fin d'envoyer un officier pour avertir dès que son arrière-garde aura dépassé la porte-chauffée.

VII. Si par mal entendu ou par quelque accident quelconque , il se faisoit contre toute attente quelque infraction à la capitulation précédente ,

cela n'influera en rien sur la présente convention, & elle n'en fera pas moins exécutée fidèlement, & si, contre toute attente, il arrivoit de part & d'autre quelque événement, les coupables seront punis.

VIII. Pour donner toute authenticité à cette convention, il sera fait un double qui sera signé par les commissaires ci-dessus nommés, & scellé par les armes de Prusse & la nation Française. A Verdun, le 12 Octobre 1792.

Signés, l'Homme de Courbiere,
C. Valence, F. T. Galbaut.

Une multitude de lettres & de rapports ont appris à la Convention le succès des armes Françaises. Une lettre du général Biron, en date du 5 Octobre, a annoncé que M. Neveigner s'est rendu maître de Worms avec un détachement de 4600, où il a trouvé 1800 tentes, un magasin de 3200 sacs, tant bled que seigle & avoine; qu'il a ordonné de les enlever & de les faire filer sur Landau; qu'il a demandé dans cette ville, 1,200,000 liv. de contribution, favoir, 200,000 livres du chapitre, 400,000 de l'évêque, & 600,000 liv. du magistrat. Dans une lettre en date du 6, le même général mande qu'il a fait de nouvelles prises sur les Autrichiens de l'autre côté du Rhin, en faisant enlever tous les bateaux qui se trouvoient à cette rive depuis Germesheim jusqu'à Mannheim; que l'on a enlevé aussi quelques centaines de fusils, douze tonneaux en 8 caisses d'équipemens, & fait une trentaine de prisonniers & pris quelques chevaux de dragons. Il ajoute qu'il a fait partir pour Strasbourg 2900 prisonniers, que 1200

ont été tués &c. La ville de Spire a éprouvé les horreurs du désordre & du pillage. Voici comme le général Custine en rend compte lui-même. » Après un calme de courte durée , » le pillage des maisons commença le 1 de » ce mois à 8 heures du matin , fut arrêté » quelque tems après ; 3 bataillons recommen- » cerent à piller dans la foirée, le pillage fut » arrêté encore ; mais le lendemain à 6 heu- » res du matin le désordre étoit à son com- » ble. On brisa les armoires, on emporta les » meubles , argenterie & autres objets pré- » cieux ». Le général se plaint sur-tout d'une compagnie de volontaires nationaux, dit qu'il en a fait fusiller trois, que ce terrible exemple a eu l'approbation de l'armée , & que l'ordre s'est rétabli. Bien différent de cet exemple est celui du général Lanoue, commandant au camp de Maubeuge qui a été arrêté par ses propres troupes , & remplacé dans le commandement par le maréchal-de-camp Dunoille. Il a été mis en état d'accusation, ainsi que le général Duhoux, qui a commandé le rassemblement à Soissons. Un troisième général, plus connu encore, va éprouver une censure sévère malgré la déférence avec laquelle il a plié ses sentimens au cours des affaires : c'est le général Dillon, qui commandoit l'avant-garde de Dumourier. Son crime est d'avoir écrit & fait tenir par son adjudant-général, une lettre au landgrave de Hesse-Cassel, dans laquelle il invitoit ce prince en lui renvoyant le lieutenant Lindau, officier Hessois fait prisonnier, de reprendre le che-

min de son pays & d'évacuer le territoire de France ; il s'engageoit à lui procurer les moyens de passer en sûreté près des armées Françaises , près desquelles le landgrave devoit diriger sa marche ; il demandoit une réponse formelle & positive à sa proposition , en ajoutant que *la république Française pouvoit excuser une erreur , mais qu'elle savoit comment venger l'invasion de son territoire.* M. Billaud de Varennes proposa un décret d'accusation contre le général ; on réveilla tous les anciens reproches à sa charge , ses liaisons avec M. La Fayette , ses premiers mouvemens d'indignation , lorsqu'il apprit la journée du 10 Août & la suspension du roi. La convention ajourna cependant la discussion ultérieure , jusqu'à ce qu'on fût l'avis du conseil-exécutif sur cette affaire.

Le général de l'armée du Var , Anselme , a fait part à la convention qu'il a pris possession de Nice sans éprouver de résistance , qu'il a envoyé un corps de troupes dans la forteresse de Montalban , dont il a fait sommer le gouverneur en le menaçant de l'escalade , qui s'est rendu prisonnier de guerre avec sa garnison , composée de troupes Suisses ; qu'il y a trouvé une artillerie en bon état , & qu'il a conquis le comte de Nice avec la même facilité. Malgré les succès des armes françaises particulièrement en Allemagne , en Savoie & en Piémont , il est des nouvelles qui répandent de l'inquiétude : ce sont sur-tout de fréquentes effervescences parmi la force armée. Une lettre du général Chazot a appris à la

Convention que dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, les deux bataillons de Mauconseil & Républicain, se font saisis à Rhétel de 4 défer-teurs Prussiens qui, suivant le procès-verbal de la municipalité du lieu, s'étoient engagés à l'effet de venir *respirer l'air de la liberté*, & de la défendre. „ La fureur de massacrer, „ continue le général, s'empare de ces batail- „ lons, & ils se disposent à couper la tête „ de ces victimes. Je leur envoie un officier „ pour les ramener à des sentimens plus hu- „ mains; il obtient à force de prieres que ces „ malheureux me soient amenés, mais à con- „ dition qu'ils ne quitteront point leur proie. „ Entrés dans l'appartement que j'occupois, „ je ne vis & entendis que des accusateurs; „ je fis aux chefs, officiers & soldats tou- „ tes les remontrances possibles; j'étois enfin „ épuisé près d'eux, lorsqu'un de mes aides-de- „ camp vint me dire que leurs camarades „ vouloient forcer mes sentinelles. Je des- „ cends, je me jette au milieu d'eux, je les „ harangue, je commande, j'intercede, je „ prie. . . Soins inutiles, il leur faut les mem- „ bres, les têtes de ces infortunés; ils veu- „ lent boire leur sang & se repaître de leurs „ entrailles. . . Ils vont plus loin; ils mena- „ cent de m'*expédier moi-même*; pour leur „ éviter des crimes de plus, je suis forcé à „ monter à cheval & à me retirer. A peine „ étois-je en selle, qu'ils se jettent sur leurs „ proies avec la fureur des tigres; en un mo- „ ment ils dépecent les membres des 4 dé- „ ferteurs; & tout teints de leur sang, ils pouf-
sent

„ sent des cris barbares de joie. Il étoit tems
 „ que je prisse la résolution de m'éloigner ,
 „ car on m'a répété depuis que je m'étois in-
 „ finiment trop exposé. „

On avoit statué assez vaguement que les émigrés faits prisonniers seroient livrés à l'exécuteur des loix : à la lecture du procès-verbal, cet article est devenu le sujet d'une vive discussion. Avec un pareil article, disoient plusieurs membres, tous les émigrés pourront rentrer tranquillement dans leurs maisons après avoir brûlé les nôtres. Plusieurs motions se sont succédées. On a demandé qu'ils fussent fusillés; on a trouvé cette mort trop honorable pour eux. On a voulu qu'ils périssent sur l'échafaud. Des difficultés se sont élevées sur la manière dont ils seroient reconnus & constatés pour des émigrés. M. Guadet a fondu toutes ces propositions dans une rédaction de décret que la convention a adopté en ces termes :

„ 1°. En exécution de la loi qui prononce la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main; ceux qui seront pris, seront livrés à l'exécuteur de la justice & mis à mort dans les vingt-quatre heures; il sera auparavant constaté par une commission de cinq personnes, nommées par l'état-major, qu'ils sont François, émigrés & pris les armes à la main. „

„ 2°. Il en fera de même à l'égard des militaires étrangers qui auroient quitté la France depuis le 14 Juillet 1792, & qui seroient pris les armes à la main. „

„ 3°. Les extraits des procès-verbaux d'exécution des émigrés seront envoyés au ministre de la guerre, qui les communiquera à la convention nationale. „

M. Kerfaint observa ensuite que cette loi contre les émigrés qui portent les armes dans les armées des puissances étrangères, pourroient donner lieu à des violations du droit des gens envers les prisonniers François, violations qu'on pourroit qualifier de représailles. Il proposa de déclarer que les puissances ennemies sont responsables des violations du droit des gens, qui pourroient être commises par une fausse application du droit des gens. L'assemblée adopta cette proposition.

Le conseil de Geneve a déclaré dans un office adressé au ministre des affaires étrangères, que le conseil souverain avoit réclamé les secours des états de Zurich & de Berne ses alliés, parce que cette mesure, fondée sur le traité de 1584, & qui n'avoit rien d'offensif, a été constamment employée par la république, toutes les fois que la Savoie a été occupée par des troupes étrangères; que la république de Geneve, fermement résolue, d'après le vœu de tous les Gênois, à repousser les atteintes qui pouvoient être portées à son indépendance, recevoit dans cette unique vue le secours que ses alliés, animés des mêmes sentimens, se dispoient à lui procurer. Cette réponse du conseil a été bientôt suivie de l'arrivée à Geneve des troupes de Zurich & de Berne. Le résident de France a quitté Geneve. En conséquence, le conseil exécutif provisoire a arrêté » qu'en exécution » des traités, les troupes Suisses évacueront » immédiatement la ville de Geneve & son » territoire, que d'après le texte précis des

„ traités , elles n'ont jamais dû occuper , fans
 „ la participation & le consentement de la
 „ république Françoisse ; que le conseil exécutive
 „ tif confirme l'assurance positive donnée par
 „ le résident aux syndics & conseil de Geneve,
 „ qu'il ne fera porté aucune atteinte à la
 „ sûreté des personnes & des propriétés, non
 „ plus qu'à la liberté & à l'indépendance de
 „ la république ; qu'en conséquence de cette
 „ déclaration, il est entendu que les troupes
 „ françoises ne devront entrer ni dans la ville
 „ de Geneve, ni sur son territoire, dès que l'un
 „ & l'autre auront été évacués par les troupes
 „ Suisses ». La convention a approuvé cet ar-
 rêté, & a chargé le conseil exécutif de déclarer
 de plus à la république de Geneve & aux can-
 tons de Berné & de Zurich, que la France
 renonce au traité du 12 Novembre 1782, en
 ce qui concerne la garantie du gouvernement
 & de la constitution de Geneve.

Le dépouillement du scrutin pour la nomi-
 nation du maire a été fait le 16. M. Péthion
 a obtenu la majorité des suffrages. M. Boucher
 René a requis la proclamation de M. Péthion
 à la mairie ; elle a été faite, & à l'instant une
 députation du conseil-général s'est rendue chez
 lui à l'effet de lui annoncer sa nomination ;
 mais M. Péthion a préféré de rester mem-
 bre de la Convention, & a refusé formelle-
 ment de reprendre la charge de maire de Paris.
 Le corps municipal a arrêté que l'on procé-
 deroit de nouveau à l'élection d'un maire.

On a eu le 15, des alarmes en cette capi-
 tale ; les ouvriers du camp se sont portés à

la trésorerie nationale. Le rappel a été battu dans plusieurs quartiers. Ces mouvemens n'ont point eu de suites sérieuses. La Convention a ordonné, pour s'en débarasser, que les travaux du camp cesseroient absolument ; elle a accordé 3 sols par lieue à ces ouvriers pour se rendre au lieu de leur domicile, & le prix de trois journées, quand ils y feront arrivés. Elle a aussi licencié les officiers civils & militaires du camp. Paris offre toujours mille sujets d'inquiétude. Le projet d'une garde armée à tirer des 83 départemens pour environner la convention-nationale en est un. On en a ouvert la discussion dans une des dernières séances. M. Chabot a été d'avis qu'on établit cette force armée. Pour l'appuyer il a annoncé que des Marseillois qui n'ont été appelés par aucune autorité constituée, arrivent à Paris, & qu'il est prudent de légaliser cette démarche irrégulière par elle-même, en décrétant la force armée tirée des 83 départemens. M. Barbaroux a exposé que ces Marseillois s'étant mis en route lorsque Paris étoit en danger, il seroit injuste de leur fermer les barrières d'une ville qu'ils venoient secourir. Ainsi voilà encore des Marseillois introduits dans la capitale. Les acteurs de la scène du 10 Août s'étoient introduits à peu-près de même. Il étoit question d'un camp sous Paris, ils se font mis en marche. On n'a pas osé leur refuser l'entrée de la capitale & ils y ont commis des atrocités qu'ils vont sans doute renouveler. Cette arrivée nous pronostique une journée du 10 Novembre au Temple.

M. Manuel a rendu compte au conseil-général de la commune d'une conversation qu'il a eue avec le Roi. » Les signes de la royauté, » a-t-il dit, existoient encore jusques dans la » tour du Temple. Louis ignoroit qu'il n'étoit » plus roi ; il paroît que le décret ne lui avoit » pas été notifié ; je lui ai fait une visite, & » dans la conversation, j'ai cru devoir lui ap- » prendre la fondation de la république. Vous » n'êtes plus roi, lui ai-je dit, & voilà une » belle occasion pour vous de devenir bon » citoyen. Il ne m'a pas paru affecté. . . . Louis » n'est pas plus touché de son sort de prison- » nier qu'il ne l'étoit de celui de roi. Je lui » ai parlé de nos conquêtes ; je lui ai appris » la prise de Spire, la reddition de Chambery, » Nice &c, & je lui ai annoncé la chute des » rois aussi prochaine que celle des feuilles. »

Ce qui se passe au Temple, transpire difficilement. Cependant on fait que le roi & sa famille sont séparés & enfermés dans des appartemens isolés. Le 1 de ce mois au soir, les officiers municipaux commis à l'inspection de son appartement, vinrent lui annoncer cette nouvelle séparation à l'heure du coucher. Le roi exigea qu'on lui montrât l'ordre de cette séparation ; on le lui communiqua. Alors il prit la main de la reine & de madame Elizabeth, il la pressa contre son cœur avec l'expression de la plus profonde émotion. Les deux enfans, le dauphin & Madame, se jetterent dans ses bras, des larmes rouloient dans leurs yeux. Le roi s'arracha à leurs tendres embrassemens pour se précipiter vers la

reine, qui se trouvoit mal & se foutenoit à peine en s'appuyant contre une porte ; les commiffaires prefferent le roi de se rendre au lieu de fa destination. On le fit monter au fecond étage de la tour, dans une chambre très-obscuré, qui ne reçoit de lumiere que par des fenêtres obliques, garnies de barreaux de fer. L'infortuné monarque en entrant dans cette chambre où il devoit coucher, laiffa éclater tous les signes de la douleur. Le lendemain, la famille royale ne put obtenir la liberté de se réunir pour le déjeuner ; ce ne fut qu'au diner que la reine & madame Elizabeth ont été conduites chez le roi ; l'illustre famille s'est mise à table, où la conversation a roulé fur des objets indifférens.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 24 Octobre*). On dit que M. Dumourier est arrivé à Lille, & médite une invasion dans la Flandre. Nos généraux se difposent à le recevoir. Il y a eu hier une affaire au yillage de Baifieux où les François ont perdu quelque bagage.

Il a été publié le 17 un édit de l'empereur en date du 8, de la teneur fuivante.

François, par la grace de Dieu, empereur des Romains &c. Les écrits périodiques & autres, qui viennent de la France, étant tous plus ou moins infectés du délire révolutionnaire qui agite ce malheureux royaume, fur-tout depuis que les factieux qui, en multipliant les crimes & les forfaits, s'y font emparés de l'autorité, y ont frappé de profcription toutes les productions littéraires & les au-

teurs, qui ne participent pas à toute l'exaltation de leur rage destructive; nous avons trouvé qu'il étoit indispensable & urgent de défendre l'entrée & la circulation dans ces provinces de tous ces écrits pernicioeux : en conséquence, nous avons, de l'avis de notre conseil, ordonné en Brabant & à la délibération de notre très-chère & très-aimée bonne tante & sœur Marie-Christine, princesse-royale de Hongrie & de Bohême, archiduchesse d'Autriche &c, & de notre très-cher & très-aimé oncle & cousin Albert-Casimir, prince-royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén &c, nos lieutenans, gouverneurs & capitaines-généraux des Pays-Bas, déclaré & statué ce qui suit : Nous défendons & interdisons à tous & un chacun de faire venir ou d'introduire dans les provinces de notre domination aux Pays-Bas, d'y vendre, débiter, faire circuler ou y donner à lire toute espece de feuilles périodiques de France, telles que Gazettes, Journaux, Papiers-Nouvelles ou autres, sous quelque dénomination que ce puisse être, soit imprimées ou écrites à la main, comme aussi toute espece de livres ou ouvrages quelconques, qui tendroient à établir, soutenir ou propager les principes de la révolution françoise, à peine, outre la confiscation desdites feuilles ou ouvrages, d'une amende de mille florins pour chaque contravention, de laquelle amende une moitié fera au profit de l'officier exploitateur, & l'autre au profit du dénonciateur. Au surplus, nous ordonnons, sous la même peine à tous ceux à qui dorénavant pareilles feuilles ou ouvrages parviendroient de quelque maniere que ce soit, de les remettre sans délai dans les villes où siegent les tribunaux supérieurs, à nos officiers fiscaux, & dans les autres lieux aux officiers de justice de l'endroit, qui devront les faire passer d'abord aux officiers fiscaux du ressort. Si donnons en mandement &c.

Quatorze Religieuses Carmelites font arrivées de Rheims à Anvers. Sous le regne de Joseph II, trois Religieuses d'Anvers s'étoient réfugiées à Rheims, & amènent actuellement leurs compagnes dans la Belgique. Ne pouvant toutes être placées chez les Carmelites d'Anvers, une partie se rendra à Rosendal entre cette ville & Malines. Ces bonnes filles ont vu brûler vif, au milieu de leur église, leur confesseur qui ne vouloit point faire l'impie serment & les exhortoit à rester fermes dans la foi catholique. On les a forcées à rester autour du bûcher, jusqu'à ce qu'il fût mort.

LUXEMBOURG (*le 22 Octobre*). Le nombre des François émigrés qui passent par cette ville est très-considérable ; les uns prennent la route du pays de Limbourg & de Liege, les autres celle de l'Allemagne. Depuis deux jours un grand nombre de troupes prennent leurs quartiers dans les villes & villages les plus limitrophes de notre province, pour la garantir contre les incursions des François ; les régimens qui avoient été campés près de Thionville se concentrent autour de notre forteresse. Le camp que l'on avoit tracé pour les Prussiens vis-à-vis de celui des Impériaux sur la route de Treves, est occupé par quelques bataillons de Warasdins & d'Illiriens, communément nommés Croates. Le plus gros de l'armée Hessoise est arrivée hier de Longwi ; ces troupes ont défilé, les unes par la ville haute, les autres par la ville basse, & ont repris la route de l'Allemagne. Nous apprenons que les

François ayant forcé les Prussiens de rendre Longwi, il s'est fait une capitulation, dans le même genre que celle pour Verdun, en vertu de laquelle les Prussiens doivent évacuer le 24. la ville & la forteresse.

Le comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire de l'empereur au congrès, est arrivé hier. L'objet de ce congrès n'est pas encore bien connu; & l'on ne peut disconvenir que l'état politique de l'Europe ne soit couvert d'une grande obscurité. Non-seulement les événemens déjà consommés répandent sur l'avenir une incertitude alarmante; mais l'indécision des rois & l'espece de perplexité qui regnent dans les délibérations & opérations de tous les cabinets d'Europe, nourrissent & renforcent les doutes que l'observateur attentif conçoit sur la fin de cette grande catastrophe. Ce qui rassure les hommes de bien & les vrais philosophes, c'est la persuasion ferme & intime que non-seulement le résultat général des choses humaines, mais encore tous les moyens qui l'amènent, sont du choix de l'éternelle Providence, & n'ont de l'efficace qu'autant que leur en donne le souverainement juste, sage & puissant arbitre de ce monde. (a)

(a) „ Souvenez-vous, disoit le célèbre Bossuet
 „ à son auguste élève, que ce long enchaînement
 „ de causes particulières qui font & défont les em-
 „pires, dépend des ordres secrets de la divine Pro-
 „vidence; Dieu tient du haut des cieux les rênes
 „ de tous les cœurs en sa main: tantôt il retient

MALINES (le 20 Octobre). Un décret du cardinal-archevêque vient d'être affiché *ad valvas* de notre cathédrale ainsi qu'à Ste.-Gudule à Bruxelles, portant condamnation d'un petit ouvrage *sur la Morale*, où l'on trouve diverses assertions qui semblent substituer à la Religion révélée des principes philosophiques, aussi faux en eux-mêmes qu'inefficaces dans la répression du vice & du crime. Ce livre, dangereux en ce que l'erreur y est mêlée avec un grand nombre de vérités, & qu'il est revêtu de l'approbation du censeur royal & du censeur ecclésiastique, a naturellement dû fixer

» les passions, tantôt il leur lâche la bride, &
 » par-là il remue tout le genre-humain... C'est
 » lui qui prépare les effets dans les causes les plus
 » éloignées, & qui frappe ces grands coups, dont
 » le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâ-
 » cher le dernier, & renverser les empires, tout
 » est foible & irrégulier dans les conseils. L'Egypte
 » autrefois si sage, marche enivrée, étourdie &
 » chancelante, parce que le Seigneur a répandu
 » l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne fait
 » plus ce qu'elle fait, elle est perdue... Par-là
 » se vérifie ce que dit l'apôtre, que *Dieu est heu-*
 » *reux & le seul puissant Roi des rois, & Seigneur*
 » *des seigneurs*. Heureux, dont le repos est inalté-
 » rable, qui voit tout changer sans changer lui-
 » même; & qui fait tous les changemens par un
 » conseil immuable; qui donne, & qui ôte la puis-
 » sance: qui la transporte d'un homme à un au-
 » tre, d'un peuple à un autre, pour montrer
 » qu'ils ne l'ont tous que par emprunt, & qu'il
 » est le seul en qui elle réside naturellement. »

Beatus &
 solus po-
 tens, Rex
 regum &
 Dominus
 dominan-
 tium. 1. Tim.
 6.

l'attention d'un pasteur dont la vigilance ne laisse rien échapper de ce qui pourroit infecter un troupeau chéri (a). Ce décret est de la teneur suivante.

Joannes-Henricus miseratione Divinâ S. R. E. presbyter cardinalis à Franckenberg & Schellendorff, archiepiscopus Mechliniensis, primas Belgii, ordinis sancti Stephani regis Hungariæ crucis majoris eques, sacre Cæsareæ & regię apostolicę majestati à consiliis intimis &c. &c. &c.

Omnibus has visuris salutem in Domino.

Perniciales inter libros qui calamitosis hisce temporibus per diœcesim nostram longè latèque circumferuntur, quosquè hactenùs meritâ censurâ proferibere prætermisimus; propterea quòd vel reffuscitarent ipsi antiquatos errores a conciliis œcumenicis, summis pontificibus, a prædecessoribus nostris & a nobis ipsis antea condemnatos, vel quòd libellos passim adhuc delitescentes importuno anathemate percussos è tenebris ad lucem eruere timeremus; vel etiam quòd arbitraremur effrontem hæresim & apertam impietatem, quas præferebant, horrore magis quàm scandalo esse fidelibus; inter hæc & alia id genus tenebrarum scripta occurrit nobis ac demùm delatus est libellus gallico exaratus idiomate, cui titulus; *Extraits de morale*

(a) C'est le même ouvrage dont j'ai rendu compte ci-dessus, p. 335. La partie littéraire du Journal étoit imprimée, lorsque j'ai eu connoissance du décret. On trouvera peut-être que j'ai jugé le livre avec trop d'indulgence; mais le lecteur attentif saisira sans peine le résultat des petites remarques par lesquelles je l'ai commenté. Je voyois un ouvrage qui s'annonçoit sous les plus spécieux dehors, avec le sceau de l'approbation séculière & ecclésiastique; il est naturel que ma critique fût, non pas timide, mais circonspecte & très-polie; j'espère que les juges impartiaux ne la trouveront pas moins satisfaisante.

tirés de plusieurs écrivains très-estimés, Bruxellis hoc anno apud typographum *Le Maire*, in plateâ vulgò *Imperatricis* degentem, editus, paginalique centum quadraginta unam complectens, & subreptâ censoris nostrri Bruxellenûs approbatione munitus.

Porro dictum libellum idè peculiari animadversione dignum judicavimus, quòd nefariam doctrinam artificiosâ pietate prætexens, incautos fidelium animos clanculariâ suasionè ad errorem illicere molitur & prolectare ad moralia religiosaque systemata ab Christi Evangelio, Ecclesiæ traditione, sanctorum Patrum institutis, doctorumque catholicorum lucubrationibus longè aberrantia.

Hanc autem perniciem elaboratis artibus inferre nititur antediçti libelli auctor anonymus, superba Pelagii dogmata renovans, religionem merè naturalem, terrenos mores nõrmaq̃ue virtutis humanam prorsus, politicam, & a supernaturalibus Christi præceptis alienam adstruens; revelationem, christianam caritatem, catholicam corruptæ naturæ peccatique originalis doctrinam evertens, sancitum divinitus cultum exteriorem & ritus Ecclesiæ auctoritate ordinatos labefactans.

Quapropter timentes meritò, ne præfatus libellus ruinae spiritualis ansam præbeat animabus curæ nostræ commissis, illum post invocatam Sancti Spiritus opem, maturo examine præmissò, condemnandum, rejiciendum & anathematizandum censuimus, prout tenore præsentium condemnamus, rejicimus & anathematizamus, districtè & gravissimè prohibentes ne dictus libellus, illius versiones aut editiones quæcumque in totâ nostrâ diocesi legantur, retineantur vel quomodolibet distrahantur.

Datum Mechliniæ, in palatio nostro archiepiscopali, die decimâ sextâ Octobris, anno millesimo septingentesimo nonagesimo secundo. Signatum erat. *Joann. Henr. Card. Archip. Mechlin.* Inferiùs erat. *De mandato eminentissimi ac reverendissimi Dni. Card. Ar-*

*chiepi. præfati. Contraſignatum erat. S. H. Du Vi-
vier ſecret.*

Locus (†) Sigilli.

Le nombre des eccléſiaſtiques François ré-
fugiés dans ces provinces, augmente tous les
jours. Un des ceux qui ont trouvé un aſile à
Bruges, a adreſſé à ſes co-exilés une *Lettre*
pleine de ſentimens & de lumieres, & por-
tant aux hommes reſpectables, victimes de la
tyrannie philoſophique, plus d'un genre de
conſolation & d'inſtruction. On y reconnoit
ſans peine cet eſprit dont le Sage a dit : *Scit Sap. ſ.
præterita, & de futuris æſtimat. (a).*

M O R T S.

Riqueti de Mirabeau, le jeune, frere du
fameux comte du même nom, chef d'une légion
au ſervice des princes émigrés, eſt mort d'un
coup d'apoplexie, en Briſgaw, le 17 Septem-
bre. Il étoit extraordinairement aimé de ſes
ſoldats, qui portent actuellement ſon cœur à
leurs drapeaux.

Le prince de Santa-Croce eſt mort à Ro-

(a) Elle eſt intitulée : *A mes freres, les prêtres
exilés de France, réfugiés dans le diocèſe de Bruges
& dans les autres diocèſes des Pays-Bas Autrichiens.*
À Bruges de l'imprimerie de F. Van Eeck; ſe trouve
à Liege chez Lemarié; & ailleurs chez tous les li-
braires où on ſouſcrit pour le Journal. Nous en
citerons quelques paſſages ſi les autres matieres le
permettent.

me, le 13 Septembre dans la 55^e. année de son âge.

Aloysius Merz, un des plus célèbres prédicateurs de ce siècle, est mort à Ausbourg le 11 Octobre. Il étoit né à Donsdorff en Suabe, diocèse de Constance, le 27 Fév. 1727, & entra chez les Jésuites à Landsberg, en Bavière, en 1744. Après avoir enseigné les belles-lettres & la philosophie, il s'adonna entièrement à la prédication, & remplit pendant 21 ans la chaire de la cathédrale d'Ausbourg, avec une réputation qui ne le céda pas à celle du P. Neumayr, dont les talens & les succès ont fait si long-tems l'admiration de l'Allemagne catholique (a). L'état de sa vue, qu'il étoit

(a) François Neumayr, né à Munich en 1697, entra chez les Jésuites en 1712. Après avoir enseigné les belles-lettres & la théologie, & travaillé avec de grands succès au salut des âmes, en dirigeant la congrégation latine de Notre-Dame à Munich, il devint prédicateur de la cathédrale d'Ausbourg, fonction dont il s'acquitta pendant dix ans avec une réputation tout-à-fait extraordinaire, s'attachant sur-tout à réfuter les erreurs du jour, & écrivant en même tems sur toutes sortes d'objets qui intéressoient la Religion, avec une force & une éloquence de raison qui entraînoit même ses adversaires. Ses ouvrages écrits tantôt en allemand, tantôt en latin, ont été répandus dans toute l'Allemagne, & les derniers dans toute l'Europe catholique. On distingue parmi ceux-ci : I. *Gratia vocationis sacerdotis*. II. *Theatrum asceticum*. III. *Theatrum politicum*. IV. *Correctio fraterna*. V. *Extermi-*

menacé de perdre, l'obligea à quitter cette brillante carrière en 1785; mais il ne cessa de travailler, selon ses forces & les occasions, à la défense des vérités saintes *. On a de lui, * 15 Août 1792, p. 585. outre ses *Sermons*, plusieurs traités où l'érudition va de pair avec la justesse & la force des raisonnemens, & parmi lesquels on distingue sa méthode pour convertir les protestans, sous le titre, *Systematische methode protestanten von des Wahrheit der catholischen Religion zu überzeugen*, qui peut fervir de pendant à l'excellent traité de Lessius, *De capessendâ verâ Religione*, & à la *Méthode courte & facile*, du P. d'Orléans. Tous ces ouvrages ont été recueillis en 3 vol. in-4to. Le savant P. Weiffenbach, lui dédiant en 1784 l'ouvrage intitulé, *Loci Patrum illustres*, y a mis une inscription qui peut servir d'épithète à ce zélé & fécond orateur chrétien : *Viro clarissimo, doctissimo, Aloysio Merzio, jam inde a 20 annis in cæde summâ Augustanâ Oratori, qui studio uniendi Ecclesias, contentione & patientiâ laboris, candore vitæ, elegantia morum, præsentia animi, facultate judicandi, perspicuitate in docendo, temperantiâ in confutando, possit omnibus exemplo esse.*

nium acediæ. VI. Remedium melancholiæ. VII. Virtutes theologicæ. Le plus considérable de ses ouvrages, écrits en allemand, sont des *Sermons de Controverse*, 3 vol. in-4to, d'une solidité qui les a mis à l'abri de toute attaque. Il mourut à Ausbourg le 1 Mai 1765.

J'ai reçu le fragment de la belle ode sur... Il n'est pas certain encore que les événemens ne la réaliseront pas. L'auteur pourra me l'envoyer en entier quand il jugera à propos.

Le moulin est le mot du dernier énigme.

MIEUX qu'un finge, je contrefais
 Tout ce qu'on fuit en ma présence,
 Comme un Caméléon, je prens sans conséquence
 La couleur de tous les objets.
 Comme un avocat d'importance,
 Je donne mes avis avec sincérité;
 Malheur à celui qui s'offense
 Quand je lui dis la vérité.

T A B L E.

ESPAGNE	(Madrid.	357
POLOGNE	(Varsovie.	359
SUEDE	(Stockholm.	366
ITALIE	{ Rome.	367
	{ Turin.	369
ANGLETERRE	(Londres.	371
ALLEMAGNE	{ Vienne.	374
	{ Coblantz.	378
FRANCE	(Paris.	ibid.
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	394
	{ Luxembourg.	396
	{ Malines.	398
MORTS.		401